Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur			Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée			Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculé	e		Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque		\checkmark	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
	Coloured maps /			Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur			Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or Encre de couleur (i.e. autre que bleu		\checkmark	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en coule			Includes supplementary materials /
	Bound with other material / Relié avec d'autres documents			Comprend du matériel supplémentaire
	Only edition available / Seule édition disponible			Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows o along interior margin / La reliure ser causer de l'ombre ou de la distorsio marge intérieure.	rée peut		certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
\checkmark	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	Pagination continue.		

ABONNEMENT.

A QUEBEC: 12 mois, 10s. 6 " 5s. 3 " 2s-6d.

payable d'avance.

L'ORDRE SOCIAL

ABONNEMENT.

A la CAMPAGNE:
12 mois, 7s-6d.
outre les frais de
Poste.
payable d'avance.

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, INDUSTRIEL, AGRICOLE ET DE TEMPERANCE.

C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seules doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde.—Ryanccy

No. 5, Rue des Jardins.

QUEBEC, JEUDI, 31 OCTOBRE, 1850.

BUREAU DE REDACTION No 5, Rue des Jardin.

SOMMAIRE DE CE NUMÉRO.

Religion.—Discours sur la suite de la Religion, par Bossuet, (suite).—Littérature:—A propos d'un Papillon, (Suite).—Statuts Provinciaux.—Chronique Politique.—Nouvelles locales; faits divers, &c, &c.

RELIGION.

DISCOURS

aur

LA SUITE DE LA RELIGION.

PAR BOSSUET.

(Suite.)

Dieu en avait répandu quelques étincelles dans les anciennes Ecritures. Salomon avait dit que "comme le corps retourne à la terre d'où il est sorti, l'esprit retourne à Dieu qui l'a donné." Les patriarches et les prophètes ont vécu dans cette espérance, et Daniel avait prédit qu'il viend ait temps "sû cenz qui derment dans la poussière s'éveilleraient les uns pour la vie éternelle, et les autres pour une éternelle confusion, afin de voir toujours." Mais en même temps que ces choses lui sont révélées, il lui est ordonné de "sceller le livre et de le tenir fermé jusqu'au temps ordonné de Dieu," afin de nous faire entendre que la pleine découverte de ces vérités était d'une autre saison et d'un autre siècle.

Encore donc que los Juisseussent dans leurs Ecritures quelques promesses des félicités éternelles, et que vers les temps du Messie où elles devaient être déclarées, ils en parlassent beaucoup davantage, comme il paraît par les livres de la Sagesse et des Machabées, toutefois cette vérité faisait si peu un dogme universel de l'ancien peuple, que les Sadducéens, sans la reconnaître, non-seulement étoient admis dans la Synagogue, mais encore élevés au sacerdoce. C'est un des caractères du péuple nouveau de poser pour fondement de la religion la foi de la vie future, et ce devait être le fruit de la venue du Messie.

C'est pourquoi, non content de nous avoir dit qu'une vie éternellement bienheureuse était réservée aux enfants de Dicu, il nous a dit en quoi e'lle consistait. La vie bienheureuse est d'être avec lui dans la gloire de Dicu son Père: la vie bienheureuse est de voir la gloire qu'il a dans le sein du Père dès l'orine du monde: la vie bienheureuse est que Jésus-Christ soit en nous comme dans ses membres, et que, l'amour éternel que le Père a pour son Fils s'étendant sur nous, il nous comble des mêmes dons: la vie bienheureuse, en un mot, est de connaître le seul vrai Dieu et Jésus-Christ qu'il a envoyé, mais le

connaître de cette manière qui s'appelle la claire vue, le vue sace à face et à découvert, la vue qui réforme en nous et y achéve l'image de Dieu, selon ce que dit saint Jean, " que nous lui serons semblables, parce que nous le verrons tel qu'il est."

Cette vue sera suivie d'un amour immense, d'une joie inexplicable et d'un triomphe sans fin. Un alle-luia éternel et un amon éternel, dont on entend retentir la céleste Jérusalem, font voir toutes les misères bannies et tous les désirs satisfaits; il n'y a plus qu'à louer la bonté divine.

Avec de si nouvelles récompenses, il fallait que Jésus-Christ proposat aussi de nouvelles idées de vertu, des pratiques plus parfaites et plus épurées. La fin de la religion, l'âme des vertus et l'abrégé de la loi, c'est la charité. Mais jusqu'à Jésus-Christ on peut dire que la persection et les effets de cette vertn n'étaient pas entièrement connus. C'est Jésus-Christ proprement qui nous apprend à nous contenter de Dieu scul. Pour établir le règne de la charité et nous en découvrir tous les devoirs, il nous propose l'amour de Dieu jusqu'à nous hair nous mêmes et persécuter mas refache le principe de corruption que nous avons tous dans le cœur ; il nous propose l'emour du prochain jusqu'à étendre sur tous les hommes cette indignation biensaisante, sans en excepter nos persécuteurs; il nous propose la modération des desirs sensuels jusqu'à retrancher tout à fait nos propres membres, c'est-à-dire ce qui tient le plus vivement et le plus intimement à notre cœur; il nous propose la soumission aux ordres de Dieu jusqu'à nous réjouir des souffrances qu'il nous envoie; il nous propose l'humilité jusqu'à aimer les opprobres pour la gloire de Dieu, et à croire que nul injure ne nous peut mettre si bas devant les hommes que nous ne soyons encore plus bas devant Dieu par nos pé-

Sur ce sondement de la charité il persectionne tous les états de la vic humnine. C'est par là que le mariage est réduit à sa sorme primitive; l'amour conjugal n'est plus partagé; une si sninte société n'a plus de sin que celle de la vie; et les ensants ne voient plus chasser leur mère pour mettre à sa place une marâtre. Le résibat est montré comme une imitation de la vie des anges, uniquement occupée de Dieu et des chastes déluces de son amour. Les supérieurs apprennent qu'ils sont serviteurs des autres et dévoués à leur bien. Les insérieurs reconnaissent l'ordre de Dieu dans les puissances légitimes, lors même qu'elles abusent de leur autorité: cette pensée adoucit les peines de la sujétion; et, sous des maîtres sacheux, l'obéissance n'est plus sacheuse au vrai chrétien.

A ces préceptes il joint des conseils de perfection éminente : renoncer à tout plaieir ; vivre dans

corps comme si on était sans corps; quitter tout ; sent les maux les plus extrêmes ? donner tout aux pauvres pour ne posséder que Dieu seul; vivre de peu et presque de rien, et attendre ce

peu de la Providence divine.

Mais la loi la plus propre à l'Evangile est celle de porter sa croix. La croix est la vraie preuve de la foi, le vrai sondement de l'espérance, le parsait épurement de la charité, en un mot le chemin du ciel. Jéaus-Christ est mort à la croix, il a porté sa croix toute sa vie; c'est à la croix qu'il veut qu'on le suive, et il met la vie éternelle à ce prix. Le premier à qui il promet en particulier le repos du siècle futur est un compagnon de sa croix : " Tu seras, lui ditil, aujourd'hui avec moi en paradis." Aussitot qu'il fut à la croix, le voile qui couvrait le sanctuaire fut déchiré du haut en bas, et le ciel fut ouvert aux âmes suintes. C'est au sortir de la croix et des horreurs de son supplice qu'il parut à ses spôtres glorieux et vainqueur de la mort, afin qu'ils comprissent que c'est par la croix qu'il devait entrer dans sa gloire, et qu'il ne montrait point d'autre voie à ses enfants.

Ainsi sut donnée au monde, en la personne de Jesus-Christ, l'image d'une verta accomplie, qui n'a rien et n'attend rien sur la terre, que les hommes ne récompensent que par de continuelles persécutions, qui ne cesse de leur faire du bien, età qui ses propres biensaits attirent le dernier supplice. Jesus-Christ meurt sans trouver ni reconnaissance dans ceux qu'il oblige ni fidélité dans ses amis, ni équité dans ses juges. Son innocence, quoique reconnue, ne le sauve pas; son Père même, en qui seul il avait mis son espérance, retire toutes les marques de ea protection : le juste est livré à ses ennemis, et il meurt abandonné de Dieu et des hommes.

Mais il sallait faire voir à l'homme de bien que, dans les plus grandes extrémités, il n'a besoin ni d'aucune consolation humaine, ni même d'aucune marque sensible du secours divin : qu'il aime soulement et qu'il se confie, assuré que Dieu pense à lui sans lui donner aucune marque, et qu'une éternelle félicitée lui est réservée.

Le plus sage des philosophes, en cherchant l'idée de la vertu, a trouvé que, comme tous les méchants, celui-là sernit le plus méchant qui saurait si bien couvrir sa malice qu'il passat pour honme de bien, et jouit par ce moyen de tout le crédit que peut donner la vertu; ainsi le plus vertueux devait être sans difficulté celui à qui sa vertu attire par sa perfection la jalousie de tous les hommes, en sorte qu'il n'ait pour lui que sa conscience, et qu'il se voie exposé à toutes sortes d'injures, jusqu'à être mis sur la croix, sans que sa vertu lui puisse donner ce saible secours de l'exempter d'un tel supplice. Ne semblet-il pas que Dieu n'ait miscette mer eilleuse idée de vertu dans l'esprit d'un philosophe que pour la rendre effective en la personne de son Fils, et saire voir que le juste a une autre gloire, un nutre repos, enfin un autre bonheur que celui qu'on peut avoirsur la terre ?

Etablir cette vérité et la montrer accomplie si visiblement en soi même aux dépens de sa propre vie, c'était le plus grand ouvrage que put saire un hommo; et Dieu l'a trouvé si grand, qu'il l'a réservé à ce Messie tant promis, à cet homme qu'il a sait le même personne avec son Fils unique.

En esset, que pouvait-on réserver de plus grand à un Dieu venant sur la terre; et qu'y pouvait-il saire de plus digne de lui que d'y montrer la vertu dans

Mais si nous venous a considérer ce qu'il y a de plus haut et de plus intime dans le mystère de la croix, quel espait humain le pourra comprendre ? La nous sont montrées des vertus que le seul Homme-Dien pouvait pratiquer. Quel autre pouvait commo tui se mettre à la place de toutes les victimes anciennes, les abolir en leur substituant une victime d'une dignité et d'un mérite infinis, et faire que désormais il n'y cut plus que lui seul à offrir à Dieu ! Tel est l'acte de religion que Jésus-Christ exerce à la croix. Le père éternel pouvait-il trouver, ou parmi les anges ou parmi les hommes, une obéissance égale à celle que lui rend son Fils bien aimé, lorsque rien ne lui pouvant arracher la vie, il la donna volontairement pour lui complaire?

Que dirai-je de la parfaite union de tous ses désire avec la divine volonté, et de l'amour par lequel il se tient uni " à Dieu, qui otait en lui, ac réconciliant le monde ?" Dans cette union incompréhensible, il embrasse tout le genre humain, il pacifie le ciel et la terre ; il se plonge, avec une ardeur immense, dans ce déluge de sang où il devait être baptisé avec tous les siens, et fait sortir de ces plaies le seu de l'amour divin qui devait embraser toute la

terre.

Mais voici ce qui passe toute intelligence, la jusce pratiquée par ce Dieu-Homnie, qui se laisse condamner par le monde, afin que le monde demenre éternellement condamné par l'énorme iniquité de ce jugement. " Maintonant co mondo est jugé, et le prince de ce monde va être chassé," comme le prononce Jesus Christ lui-même. L'enser, qui avait subjugué le monde, le va perdre : en attaquant l'innocent, il sera contraint de lacher les coupables qu'il tenait captifs : la malheureuse obligation par laquelle nous étions livrés aux anges rebelles est anéantie ; Jésus-Christ l'a attachée à sa croix pour y être effacée de son sang : l'enfer dépouillé gémit ; la croix est un lien de triomphe à notre Sauveur, et les puissances ennemies suivent en tremblant le char du vainqueur.

Mais un plus grand triomphe parait à nos yeux ; la justice divine est eile-meme vaincue; le pecheur, qui lui était du comme sa victime, est arraché de ses mains il a trouvé une caution capable de payer pour lui un prix infini. Jesus-Christ s'unit éternellement sus élus pour qui il se donne, ils sont ses membres et son corps : le Père éternel ne le peut plus regarder qu'en leur chef; ainsi il étend sur eux l'amour infini qu'il a pour son Fils. C'est son Fils lui-même qui le lui demande; il ne veut pas être séparé des hommes qu'il a rachetés. " O mon Père, je veux, dit-il, qu'ils soient avec moi ! " ils seront remplis de mon esprit; ils jouiront de ma gloire; ils partageront avec moi jusqu'à mon trône.

(A Continuer.)

LITTERATURE.

A propos d'un Papillon.

(Suite.)

Mon voisin Rigaud m'écoutait avec un mélange d'étonnement et de compassion. Des que j'eus cesse de parler, il me saisit la main, je erus un moment que c'était pour la serrer d'une étreinte sympathique, mais je vis bientôt qu'il s'attachnit seulotoute sa pureté, et le bonheur éternel où la condui- ment à compter les pulsations de l'artère. Je me retiral vivement, et ne pus réprimer un mouvement d'horreur, comme si j'avais touché un cadavre. En ce moment, j'entendis sonner onze heuves à ma paroisse. - " Excusez-moi, dis-je avec une sorte d'affectation, il faut que je vous quitte pour aller à la grand'messe. " Et je sortis précipi-

J'eus peine à pénétrer dans l'église, dont la foule à flot assiègeait les portes. Je n'ai pas, je l'avoue, dans la maison du Seigneur la dévote audace de ces faibles femmes, de ces tremblantes jeunes filles que l'on voit fendre intrépidement l'affinence la plus compacte, écartant les chaises, bousculant les gens jusqu'à ce qu'elle soient parvenues à appuyer mollement leur genoux timides sur leur prie-Dieu de velours. Je préfère la place où je dérange le moins, où je suis le moins dérangé. Je me blottis done au fond d'une chapelle latérale, adossé contre la murnille, à l'abri des piétinements. La vaste enceinte était pleine de fidèles. L'or des vases sacris, la flamme des cierges, les ornements des officiants étincelaient sur l'autel, parmi les orangers, les myrtes, les lauriers roses, tous les tributs des serres et des jardins; une l'gion de prêtres et de lévites garnissait les stalles du chœur ; au milieu, cinquante musisions exécutaient les chefs-d'œuvre de Mozart et de Pergolèse ; l'orgue répondait de sa voix puissante, emplissant les nels de ses majestueux accords, et la prière montait avec les flots d'harmonie et de parfums vers ces voûtes épaisses qu'elle perce si ai-ément pour s'élever jusqu'au ciel Puis, le suint sacrifice achevé, il se faisait dans toute l'église un religieux silence, au signal d'une humble sonnette ngitee par un enfant, et l'on n'entendait plus que la voix grele d'un vieillard bénissant trois mille têtes inclinées au nom du Perc, et du Fils, et du Soint-Esprit.

Ausstrot une musique militaire, muette jusqu'a lors, éclatait en transports d'allégresse; tout le chœurs'ébranlait, le dais de brocart aux brillants panaches se soulevait, et l'ostensoir d'or faisait le tour de l'église dans un nuage d'encens, sous une pluie de fleurs.

Je pensais bien encore à la simple sête de village, mais je sentais, en même temps, aux émotions de mon cœur, que les grandes cérémonies, les magnificonces du culte, ont aussi leur poé ie, qu'elles relèvent l'âme paresseuse qu'elles l'excitent à la vive adoration de celui cui est à la fois le Dieu des chaumières et celui des trones, et dont le berceau reçut les somptueux présents des Mages de l'Orient, aussi bien que les hommages des bergers : précieux enseignement qui répondait à l'avance aux déclamations des sophistes, qui concilie merveilleusement les inégalité sociales avec l'égalité devant Dieu, et qui condamne à la fois l'orgueil des grands et la jalousie des petits. Je m'abimai dans la profondeurs de ces méditations; puis je songoni tristement à tant de malheureux qui ont perdu la foi de leur ensance, pour qui ce benu jour ni dissérnit pas des autres jours; et insensiblement l'image de mon pauvre voisin Rigaud se représenta d'une manière distincte à ma pensée.

Que faisait-il, pendant que d'un bout à l'autre tous les cœurs chrétiens s'unissaient dans un même acte d'adoration et d'amour? Sans doute il se livrait à la contemplation de quelque chétif insecte, et son ame desséchée ne savait même pas lire dans de l'avoir quitté si brusquement; je me demandai des vérités morales; car c'est la même intelligen-

si je n'arais pas une mission à remplir auprés de lui. Il me semblait que j'avais contracté une dette de reconnaissance envers lui; qu'en échange des soins qui avaient peut-être préservé ma vie, je lui devais tous mes efforts pour lui rendre une vie d'un prix bien plus élevé qui l'avait abandonné. Mais comment entrer en matière? n'avais-je pas à craindre de l'irriter ? Que dire à un homme beaucoup plus âgé, et évidemment beaucoup plus instruit que moi? Et n'y aurait-il pas outrecuidance à entreprendre de discuter avec lui.

J'agitai mes pensées dans mon esprit le reste de la journée; je dinni de bonne heure, et rentrant aussitôt après, je frappai droit à la porte de mon voisin Rigaud, ne sachant pas encore ce que j'allais lui dire. Nous (tions vis-à-vis l'un de l'autre dans une position singulière. Il me croyait fou, je ne le trouvais pas moins déraisonable; il plaignait l'état de mon cerveau, je plaignais celui de son âme, et tous deux animés des mêmes sentiments d'une mutuelle bienveillance, nous désirions réciprognement nous guérir. L'idée me vint tout à coup de lui en faire Pobservation.

" Avouez, lui dis je en souriant, que la situation est étrange. Ce matin je vous ai paru atteint de vestiges, d'exaltation, d'hallucinations, et autres mots polis qui signifient en bon français que vous me croyez fou, n'est-il pas vrai ? Je prétends que vous vous trompez, et que je n'ai jamais été plus raisonnable, ce qui ne prouve encore rien, car tous les pensionnaires de Charenton en prétendent autant. Mais je veux conserver pour quelque temps les bénéfices de votre erreur, et je vous demande de me permettre de dire toutes les folies qui me passeront par la tête.

-Je vons écoute, répondit avec un flegme doctoral mon voisin Rigaud, bien confirmé par ce début dans l'opinion qu'il s'était formée de mon état mental.

-Eh bien! repris-je, sachez que j'éprouve précisément à votre égard la même impression que je vous ni fait éprouver : je vous crois l'esprit malade : je pense être sage ; je voudrais vous guérir et devenir, comme dans certaine fable de La Fontaine, le fou qui vend la sagesse. Lequel de nous deux se trompe? Et comment me démontrerez vous que c'est moi ? Qui vous garantit sculement la réalité de ma présence ici, des paroles que je prononce, de ma personnalité même? Qui vous répond que vous veillez, que tout ce que vous croyez voir et faire n'est pas un songe, agri somnia? Je vous defie de me le prouver.

Rien ne se prouve en ce monde, dit mon interlocuteur en hochant la tête; tout est matière à discussion et à contreverse, sans que l'esprit humain puisse jamais se flatter de posséder une certitude. Voi'à pourquoi je hais les spéculations métaphysiques, pourquoi j'évite la société des hommes et n'ai trouvé de r' pos que dans l'observation solitaire des phènomènes de la nature. Ici, du moins, le doute ne peut m'atteindre : tout est positif, rigoureux, palpable; des instruments d'une précision mathématique rectifient les erreurs de mes organes ou suppléent à leur insuffisance, et le microscope me rè-vèle ce qui échappe à ma vue. Et après tout, s'il m'abuse, je n'ai personne pour m'ôter cette dernière illusion.

-Je prétends vous l'enlever! m'écrini-je. Vous la nature la gloire de son auteur. Jo me reprochai | n'êtes pas plus certain des réalités physiques que les autres. Je vais vous soutenir que tous vos cartons bien aimes sont vides : vous êtes convaincu | rale. qu'ils sont pleins de papillons : pourquoi? Vous ne le savez que par le temoignage de votre mémoire, faculté décevante qui vous a trompé souvent et peut vous tromper en ce moment encore. Vous croirez me confondre en ouvrant ces cartons, en me monles papillons qui les remplissent : vain effort ! Je vous soutiendrai que je ne les vois pas, que vous êtes le jourt d'une hallucination, d'un éblouissement, et qu'il n'y a rien de moins sur que le temoignage des sens. Que ferez-vous alors? Vous appellerez un tiers à prononcer entre nous, c'est-à-dire que vous invoquerez le témoignage des hommes, s'égarent, et, en outre, ils sont menteurs : omnis homo mendax, dit l'Ecriture. Et pourtant vous ètes bien obligé d'en venir là et de vous confier, en definitive, à la foi d'autrui. Mon argumentation vous irrite, vous vous reprochez ce mouvement généreux auquel je dois de vous avoir connu ; vous regrettez dejà votre solitude. Vous pensiez donc être vraiment seul? Erreur, mon cher voisin: vous viviez tout au moins avec des livres. Et qu'est-ce qu'un livre, sinon le témoignage d'un homme ? Vos instruments, dont vous vantez la précision, ne sont-ce pas des hommes qui les ont conque, dessinés et fa-

Mon voisin Rigaud était en effet visiblement imaccusait le mal profond du scepticisme qui le de-

-Où en voulez-vous venir ? dit-il avec une brusquerie inacoutumée. Et si vous réussissiez à Clargir encore dans mon esprit la plaie saignante du

doute, quel profit en tireriez vous?

-Rassurez-vous, répondis-je. Tout fou que je suis, je ne le suis point assez, grace à Dieu, pour révoquer en doute la réalité des phénomenes que vous observez. Je crois fermement à vos livres, à vos instruments, à vos papillons, à la nature physique et à ses admirables lois. Mais je crois tout aussi fermement à d'autres lois, qui ne me paraissent pas moins d'montrées et qui constituent le monde moral; et j'y crois, comme tout ce que vous croyez, eur des témoignages.

-- Vous ne les voyez pas, intercompit mon voisin

Rigaud.

L'aveugle ne voit pas les couleurs, repris-je. Cela lui donne-t-il le droit de les nier ou seulement d'en douter? D'ailleurs, j'estime autant le témoignage de ma consience que ceiui de mes yeux, et je vous assure même qu'il m'a bien plus rarement

-La conscience, dit mon voisin Rigaud, flambeau vacillant, ou plutôt prisme changeant, à travers lequel chacun voit des choses différentes. Quelle confiance voulez-vous qu'il m'inspire ? Il y n nutant de consciences que d'hommes. Singulier témoignage, vous en conviendrez, que celni qui varie selon le méridien et le degré d'éloignement du pôle. Un des vôtres l'a dit éloquemment, et vous ne le désavouerez pas : vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà. Lui-même, suivant vous, malgré tous ses efforts pour soumettre au joug de l'autorité les incertitudes de sa pensée, n'a pas su se préserver Vous le tenez pour tant soit peu entaché d'heresie, et moi je n'ai que trop le droit de le citer comme le plus décourageant des sceptiques.

-Blaise Pascal, répartis-je, a été aussi illustre

ce, essentiellement faillible, qui perçoit les unes et géomètre qu'illustre penseur. Il a fouillé aussi profondément la nature physique que la nature mo-

> Malgré tout son génie, il a commis plus d'une erreur scientifique, reconnue depuis. Cela l'empeche-t-il d'être un des princes de la science. Cela vous rend-il la science même suspecte? En nucune façon. Eh bien, il en est de même pour l'autre objet de ses méditations. Une hésitation ou une méprise de l'ascal sur un point de doctrine ne l'empêche pas d'être, dans l'ensemble do ses œuvres et de sa vie, un des plus grands parmi les hommes de foi ; elle ne prouve rien de plus contre la vérité religiouse que ce léger nunge qui passe et obscureit un instant notre vue ne prouve contre le soleil. Ces doutes, ces orreurs, qui flottent entre la vérité et nous, ne sont qu'une vapeur qui s'élève de nos cœurs, comme les nuagos ne sont que des émanations de la terre. Dieu et le soleil sont au-dessus, dans leur éclatante splendeur.

> Mon voisin Rigaud s'était levé, et se promenait à pas lents sur la terrasse, en proie à une agitation violente, mais contenue. Tout à coup, il s'arrôta en face de moi, et lai sa tomber ces paroles d'une

voix brive et saccadée.

" Vous venez, jeune homme, de prononcer des mots funestes, le trouble et le désespoir de ma vie : Dieu, la foi, la vérité religionse. Qui m'expliquera ces énigmes? Qui me guidera dans ce labyrinthe patienté .- Il poussa un douleureux soupir, qui de toutes les folies, de toutes les supersitions humaines? L'histoire n'est qu'une lutte de religions contraires qui se nient, s'excluent, se convainquent r'ciproquement de mensonge, et s'élèvent sur les ruines les unes des autres. L'histoire particulière du christianisme n'est qu'une suite de schismes et d'hérésies. l'artout, les hommes se sont querelles, anathematisés, brûlés, massacrés au nom de la religion. Le fanatisme a fait couler des torrents de sang sur le monde, la supertition le remplit encore de ses vicions. Comment voulez-vous qu'on puisse discerner ce que vous appelez la Vérité, au milieu de toutes cea extravogunces?

-Je vous répondrai toujours, mon cher voisin, dis-je, par le même argument ad hominem. En fait de contradictions et de disputes, de bévues des lettres, et de fanta-ques imaginations du vulgaire, la science n'a rien à reprocher à la religion. Les systèmes scientifiques se sont également nies, exclus, convaincus réciproquement de mensonge ; les querelles de savants sont d'une aigreur proverbiale, et malgré lant d'académies, tant de professeurs, tant de cours publics, tant de livres répandus par millions, l'immense majorité des hommes continue à vivre dans une profunde ignorance, et à entretenir sur les lois de la nature les plus ridicules pr jugés. Et pourtant vous croyez à la science, et vous

avez raison.

(A Continuer.)

A nos Agents.

Nous réitérons la demande faite à nos agents de vouloir bien retirer les sommes dues par chaque abonné dans leurs localités respectives, pour les 6 mois expirés le 28 Septembre dernier. Dans les paroisses où il n'y a point d'agents nous prions les abonnés de s'empresser à nous adresser de suite, par lettre, le montant de leur souscription, frais de porte payés.

STATUTS DU CANADA. 13 & 14 VICTORIA.



CHAPITRE 40.

Acte pour rappeler deux certains actes y mentionnés relatifs à l'Agriculture et pour remedier aux abus qui y sont préjudiciables.

(Suite et fin...)

37.-Et comme il pourrait résulter de grands inconvénients de ce que l'ouvrage soit fait par les intéressés, à raison de leur nombre et de la difficulté de l'ouvrage, il est statué qu'à une assemblée publique, la majorité des intéressés pourra saire saire le dit ouvrage au partie d'icelui, par travail collectif, par partiséparées, ou par contrat, chacun des intéresses payant sa part en argent ou en ouvrage, suivant la répartition à en être faite par une ou plusieurs personnes entendues en cette matière; laquelle répartition avant d'être mise en opération sera ratifiée par un juge de paix, après avoir élé lue ou affichée pendant deux dimanches consécutifs aux portes des églises des localités intéressées, informant les intéressés du jour, de l'heure et du lieu où le dit juge de paix prendra connaissance des moyens d'onposition à cette ratification, si aucun il y a. Dans le cas où une partie de l'ouvrage ne sera pas faite, ou le paiement de toute somme d'argent imposée par cette section n'aura par en lieu, le ou les sous-voyers répartiront telles parts et les paiements à être faits entre le reste des intéressés, et les terres des personnes en défaut seront assujeties aux dispositions de la 41e section du présent acte, pour tels paiements.

38.—Les inspecteurs nommés relativement à toute telle décharge, cours d'eau ou ruisseau, percevront les sommes d'argent dues par chaque intéressé en vertu de telle répartition, ainsi que tous les frais de cette répartition; et dans le cas de resus ou de négligence de payer les dites sommes, le paiement en sera poursuivi avec dépens devant tout juge de paix réaidant dans la localité; les frais comprendront une allouance de douze sols par heure en faveur de l'inspecteur pour le temps qu'il aura perdu à raison de cette poursuite et des déboursés qu'il aura faits pour payer un écrivain, s'il lui a été nécessaire d'en employer un.

39.-Les pouvoirs conférés par le présent acte ne seront censés en aucun cas autoriser l'inspecteur à faire aucun changement à l'égard des travaux relatifs à telle décharge, cours d'eau ou ruisseau qui auront été précédminent réglés par un procès-verbal légalement fait, soit que telle décharge ou ruisseau soit commun à plusieurs paroisses ou localités, ou à une seule, à moins que los deux tiers aumoins des intéressés dans les dits travaux, ne le requièrent de le faire, et consentent à se départir de l'ancien

prosèpaverbel.

40 - Toute intéressé dans la décision ou les ordres dennés par un inspecteur on inspecteurs en vertudu présent acte, au sujet d'une décharge, cours d'eau ou ruissoau, communs entre plusieurs localités

croira lésé par telle décision ou ordre, pourra dans les huit jours qui suivront la lecture ou la publication affichée du procès-verbal comme ci-dessus, porter plainte à cet effet devant un juge de paix non intéressé et n'étant pas parent ou allié au troisième degré d'aucun des intéressés; le dit juge de paix ordonnera avant l'expiration des huit jours, aux inspecteurs de paraître devant lui, et le juge de paix devant lequel le procès-verbal doit être présenté pour homologation, au jour et heure fixés pour la dite homologation, leur enjoignant de produire le dit procès-verbal, et les raisons pour ou contre son homologation, si aucune il y a, alleguées par les parties ou leurs témoins seront mûrement examinées par les dits juges de paix ; et s'il leur parait que les raisons alléguées contre tello homologation sont insuffisantes et que les formalités prescrites ont été observées, et qu'il n'y a eu ni injustice, ni négligence ou partialité de la part des inspecteurs, le dit procès-verbal sera homologué et executé suivant sa forme et teneur ; si au contraire les dits juges sont d'avis qu'il y eu partialité, manque de diligence dans l'examen des lieux, ou que l'ouvrage n'a pasété équitablement réparti suivant la coutume, alors trois experts seront nommés, un par le ou les demandeurs, un autre par le ou les desendeurs, et le troisième par les dits juges de paix; et si l'une ou l'autre des parties refuse de nommer un expert, les dits juges le nommeront, et les dits experts après serment prété devant un juge de paix, (lequel est par le présent autorisé à administrer tout serment nécessaire,) feront la visite des lieux en présence des inspecteurs et des intéresses qui seront notifiés au moins huit jours avant telle visite par avis donné aux portes des églises des paroisses dans lesquelles se trouvent les intéressés; et la décision de la majorité des dits experts, soit qu'elle confirme ou renverse la décision des inspecteurs, sera conclusive et finale à toutes fins quolconques; et si les dits experts renversent la décision des inspecteurs, ou jugent à propos de changer la direction de telle décharge, cours d'eau ou ruisseau, ils dresseront alors un nouveau procèsverbal qui sera homologué par les dits juges de paix; mais dans tous les cas d'appel aux experts, les inspecteurs pourront saire intervenir les intéressés à la demande desquels ils ont fait le proces-verbal, pour désendre le dit procès-verbal et payer les frais de l'appel, si le dit procès-verbal est désectueux par la sante des intéressés; mais si le dit procès-verbal est défectueux par la négligence ou la partialité des inspecteurs, ces derniers paieront les frais ; si le dit procès-verbal est confirmé par les experts, il sera homologué par les dits juges, et s'il est renversé, alors le procès-verbal fait par les dits experts sera homologué.

41.-Et pour pourvoir à un mode sacile de la vente des terres des personnes négligeant ou refusant de faire, réparer et entretenir les cours d'eau, ponts sur iceux, les clôtures et découverts conformément à tout procès-verbal fait en vertu du présent acte, il est statué que tout propriétaire qui aura fait, réparé ou entretenu tels cours d'eau ou pont sur iceux, clôtures ou découvert au lieu et place de la personne obligée de le faire, s'adressera au secrétairetrésorier de la municipalité dans laquelle seront situées les terres sur lesquelles tels traveux auraient dûs être faits, pour faire vendre les dites terres en paiement des dépenses encourues pour les dits travaux; et une copie ou extrait du procès-verbal acou qui n'intéressent qu'une seule localité, qui se compagnée d'un certificat tel que prescrit dans les

sections précédentes, sem primà facie une preuve suffisante à l'appui de telle demande, et du montant mentionné dans tel certificat comme étant la valeur de l'ouvrage fait par tel propriétaire, et lui donnera sur les dites terres une hypothèque privilégiée en préserence à tout créancier quelconque, même au seigneur. Et le dit secrétaire-trésorier sur telle demande à lui faite comme susdit, sera annoncer la vente et fera vendre les dites terres d'après les formalités prescrites et requises par l'acte de cette session, amendant les lois municipales du Bas-Canada; et sur le produit de la vente, le dit secrétaire-trésorier paiera au dit propriétaire le montant de ses dépenses encources, et retiendra par devers lui les frais de vente et autres frais incidents à telle vente, et donnera un titre de la dite vente en la manière et aux conditions mentionnées dans l'acte cidessus récité en dernier lieu.

43.-- Une copie certifié de tout procès-verbal homolegué en vertu du présent acte, sera déposée chez le secrétaire trésorier de la municipalité dans laquelle sezont situées les terres affectées par tel proces verbal, et ce, dans les dix jours qui suivront l'hom logation de tel procès-verbal, par la personne qui en demandera l'homologation ou par les inspecteurs qui l'aurent dressé ; et telle copie certifiée fera

preuve dans toutes les cours de justice.

44.-Tout propriétaire ou occupant de terre, en tout temps entre le 20 juin et le premier août de chaque année, pourra par avis verbal donné en présence d'un témoin ou par avis par écrit dans la forme A, laisse au domicile de la personne à Inquelle ; tel avis sera odressé, ou s'il s'agit d'une commune, par avis donné à la porte de l'église de la paroisse] dans laquelle telle commune sera située, un dimanche ou fête d'obligation immédiatement après le service divin du matin, requérir tout propriétaire ou occupant de terre voisine ou de prairie non ensemoncée, on les personnes intéressées dans telle commune, de déteuire, couper toutes plantes et herbes nuisibles, savoir :- Celles communément appelées marguerites, chardons, chicorée, chiendent, éclaire et autres plantes nuisibles quelconques croissantes sur telle terre ou partie de terre voisine; et si les dites plantes ne sont pas détruites ou coupées après l'expiration de six jours à compter du jour de l'avis donné comme suscht, tout juge de paix sur plainte d'unent portée devant lui sous le serment d'un témoin digne de soi autre que le plaignant, ou sur l'aveu de la personne contre laquelle plainte aura été faite, colonnera sommairement par écrit, en la forme B, à telle personne de payer pour chaque jour que les dites plantes demeureront sans être coupées ou détruites, une amende de 2s. 6d. à compter du jour où l'avis aura été donné, ainsi que les frais et dépens encourus.

45. Il ne sera pas permis de répandre ou permettre de répandre au préjudice d'autrui la graine

d'aucune plante nuisible comme susdit,

16.-Les inspecteurs et sous-voyers des chemins dans le temps prescrit par la section 43 ci-dessus, feront détruire ou couper par la personne ou compagnies tenus à la consection, entretien, réparation des grands chemins, routes, bords des canaux et de chemins de fer, et de tout ouvrage public ou place publique dans leurs divisions respectives, toutes les plantes qui y croitront à peine d'encourir les pénalires portées par les lois contre les personnes négligeant la consection ou l'entretien des chemins et routes; et telles pénalités seront poursuivies en la paix du district dans lequel l'offense aura été com-

manière prescrites par les dites lois. chemins.)

47.-Toute personne dans l'emploi d'une compagnie încorporée ou de qui que ce soit, et percevant pour elle ou pour telle compagnie ou personne que ce soit que que somme d'argent, sera sujette à être pour suivie pour le recouvrement des pénalités imposées par le présent acte, de la même manière que si elle était propriétaire de la terre.

48 .- Tout propriétaire ou possesseur d'un animal mort de maladio ou autrement qui refusera ou negligera d'enterrer tel animal à trois pieds dans la terre et de le couvrir d'aumoins deux pieds de terre,

encourra une amende de 5s. à 10s.

49.-Quiconque sera convaincu sur le serment d'un témoin croyable autre que le dénonciateur, d'avoir jeté dans un ruisseau, cours d'eau ou rivière, un animal mort, ou des immondices en été, ou de les avoir déposés en hiversur la place des dits ruisseau. cours d'eau ou rivière (à moins que ce ne soit dans un lieu marqué à cet effet par les autorités locales), encourra une amende de 10s. à 20s. sans préjudice aux dommages causés. Lorsque les contrevenants seront inconnus, ou ne pourront être poursuivis, les inspecteurs et sous-voyers de chemins dans leurs divicions respectives, enterreront tel animal trouvé dans un chemin public ou privé, dans un champ ou autre Heu, ou dans un ruisseau, cours d'eau ou rivière, on enleveront telles immondices dans les 24 heures qui suivront l'avis à eux donné de l'existence de telle nuisance, et pour ce faire la municipalité de leur division les paiera.

50. - Les amendes et pénalités encourues par le présent acte, seront poursuivies et reconvrées dans les trois mois qui suivront la commission de l'offense,

et non aprés.

51. - Chaque fois que du bois (lumber) de quelque espèce que ce soit, sera emporté par l'exu ou autrement et déposé sur les terres ou les bords joignant une rivière flottable et y demeurera jusqu'au premier de juin, ou y sera le dit jour pour quelque cause, tout propriétaire ou occupant de telle terre ou bords, en tout temps après le dit jour, pourra saire transporter le dit bois de telle terre ou bords en un lieu sûr aux frais du propriétaire du dit bois, et il sera lire et afficher à la porte de l'église, (ou s'il n'y en a pas) en quelque lieu public de la localité, par un husser de la cour de circuit pendant deux dimanches après le service divin du matin, un avis informant que du bois a été trouvé sur sa terre et du lieu où il est, et que si les frais de transport du dit bois et de l'avis ne sont pas payes à un jour fixé, le dit bois sera alors vendu par un huissier de la dite cour; et le dit jour, si les dits frais n'ont pas été payés, le dit bois sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur, et le produit de la vente sera employé au paiement des frais susdits, et ceux de l'huissier qui seront ceux à lui accordés pour l'exécution d'un writ de enisie et vente de la cour de circuit, et la balance, si aucune il y niscra versée entre les mains du secrétairetrésorier de la municipalité pour former partie des fonds d'icelle.

52.—Toutes les amendes et pénalités imposées ou encourues par le présent acte, au sujet desquelles il n'est pas spécialement pourvues, seront poursuivies et recouvrées sur le serment d'un témoin digne de soi autre que le dénonciateur ou poursuivant, ou par l'aveu du désendeur devant tout juge de miso et seront prélevées ainsi que les frais par warrant sous le seing et scean de dit juge de paix, et par la saisie et vente des biens et effets du défendeux; et moitié de toutes les pénalités appartiendra au dénonciateur ou poursuivant, qu'il soit ou non intéressé, et l'autre moitié sera payée au secrétaire-trésorier de la municipalité dans laquelle l'offense aura été comnise.

53.—Toute offense commise contre le présent acte, pourra être poursuivie, entendue, jugée et punie dans tout district du Bas Canada, dans lequel le contrevenant sera trouvé, nonobstant tout loi à ce contraire.

54.—Dans le cas de writ de certiorari émis avant ou après la passation du présent acte, pour reviser aucune décision d'un juge de paix donnée sur une matière résultant de l'acte ci-dessus rappelé, ou du présent acte, la cour qui aura émis le dit writ décidera la question suivant la loi et la pratique, et accordera les frais de tel writ au gagnant.

55.—Punition de tout serment faux et volontaire dans tous les cas où le serment est requis par le

présent acte.

56.—Tous les devoirs relativement aux clôtures et sossés imposés par le présent acte aux inspecteurs des chemins seront remplis par les inspecteurs des clôtures et sossés dans toute paroisse ou township dans lesquels tels officiers auront été nonimés par le conseil municipal, et tels officiers auront droit à la rémunération accordée et seront sujets aux pénalités imposées aux inspecteurs des chemins.

57. - Copies du présent acte seront transmises aux inspecteurs des chemins et par eux remises à leurs successeurs en office, et pour refus ou négligence de les remettre à leurs successeurs, ils en

courront une amende de 5s. à 10s.

58.—Les contraventions au présent acte, pour omission ou commission non prévues par le présent, seront punies par une amende n'excédant pas 50s. laquelle sera recouvrée avec dépens en la manière ci-dessus prescrite pour le recouvrement des amendes de même montant; et toutes les amendes et pénalités imposées par le présent acte, si elles ne sont pas immédiatement payées après le jugement, le défendeur pourra être emprisonné pour un temps n'excédant pas 30 jours.

59.—Tout juge de paix ayant juridiction en vertu du présent acte, pourra convaincre de toute offense contre cet acte, par la vue qu'il aura eu de la commission de l'offense, si elle a été commise en sa présence, nonobstant toute loi ou usage à ce contraire.

60.—Aucun juge de paix, inspecteur, sous-voyer de chemins, inspecteur de clôtures et fossés, ne prendra consaissance d'une affaire dans laquelle, ou dans l'issue de laquelle il sera intéressé, ou dans laquelle ses parents ou alliés au degré prohibé par la loi relativement aux témoins, seront intéressés.

61.—Le présent acte aura force et effet depuis et à compter le premier janvier 1851.

FORME A.

1 ,

Soyez informé que vous êtes requis de couper, détruire, arracher toutes plantes nuisibles sur votre propriété, soit que les dites plantes soient des marguerites, chardons, chicorée, chiendent, éclaire et autres plantes nuisibles quelconques, sous quatre jours à compter de ce jour, et à défaut par vous de ce faire, je vous somme par le présent et vous enjoins de paraitre devant écuyer, juge de paix,

en sa demeure, à à heures (du matin ou de l'après-midi, suivant le cas) le jour de (étant le jour suivant immédiatement le dit quatrième jour, ou) pour alors et là montrer cause si aucune vous avez, pourquoi vous ne seriez pas condamné à me payer dix chelins courant pour les quatre jours, et une autre somme de deux chelins et demi courant pour chaque jour suivant pendant lesquels aucune des dites plantes nuisibles sera sur votre propriété; la dite somme à être prélevée par saisie-exécution: N'y manquez pas.

Daté à ce jour de 185

(Signature de la personne donnant le dit avis.)

L'ORDRE SOCIAL.

"C'est la Presse catholique qui est appelée à propager les seule doctrines religieuses et politiques qui sauveront le monde"

QUEBEC, JEUDI, 31 OCTOBRE, 1850.

Chronique Politique Europeenne,

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 12 OCTOBRE.

L'arrivé de l'Asia nous met en possession de nos journaux d'Europe qui ne contiennent rien d'important. Nous en tirons ce qui suit :--

ANGLETERRE.—La Reine est de retour de l'Ecosse à Londres.—Le conseil de ville de Liverpool a refusé de donner sa sanction au réglement qui ordonne de mettre des lumières sur les vaisseaux dans les docks, nonobstant la recommandation du comité des docks.

—On va tenter un effort pour former une ligne de steamers d'une force et d'un tonnage considérables pour naviguer entre l'Angleterre et le Canana. Cet essai sera fait au moyen de passagers à raison de 40 à 50 piastres par tête.

Le rapport du Bureau de Commerce pour le mois terminé le 5 du courant, est satisfaisant.

On vient de présenter au lord-maire de Londres, un mémoire revêtu de 2000 signatures des plus honorables de la Cité, pour prier ce magistrat de convoquer, dans le plus bref délai possible, un meeting, dans lequel on discutera les avantages qu'aurait pour les négocians de Londres l'établissement d'un tribunal de commerce destiné à juger les différends entres commerçans. Ce mémoire sera, en outre, appuyé par plusieurs légistes distingués. Quant à nous, qui avons été à même de juger des effets de cette institutions dans la plupart des villes commerciales de l'Europe, nous sommes persuadés que les intérêts commerciaux de Londres ne sauraient qu'en retirer d'immenses avantages.

(Morning Chronicle.)

—Le nombre des missionnaires envoyés et envoyés et entretenus par l'Angleterre dans les diverses parties du monde se résume ainsi: Société de l'Eglise, missionnaires, 187; société pour convertir les juifs, 78: pour la propagation de l'Evangile à l'étranger, 384; soci té Wesleyenne, 368; société des Baptistes, 100; société des missionnaires de Londres, 71; églises écossuises. 150; corporations religieuses diverses, 100; total, 1,439.

Le nombre des dicès à Londres pendant la semaine dernière a été de 1,023, dont 71 occasionnés par violence. Sept individus sont morts empoisonnés; ciaq ont péri par suite de brûlures; treize se sont pendus ou asphyxiés par la vapeur du charbon. Il y a ca vingt noyés; vingt-six ont succombé à des blessures, fractures ou contusions.

—Une demoiselle Howard, à Londres, a légué la somme considérables de 45,000 liv. storling (1,125,000 fr.) destinée à construire une série de maisons qui seront données gratuitement à des vouves, auxquelles il sera en outre servi une pension de 50 liv. st. par an.

La police vient de découvrir chez un des importants orfèvres de Londres une quantité incroyable d'objets volés. Les montres seules sont au nom-

bre de 300.

—On est en ce moment en pourparlyr avec les lords de l'amiranté, pour établir entre l'Irlande et l'Angleterre une communication sous-marine semblable à celle qui existe entre Douvres et Calais.

FRANCE.—Le président est toujours occupé de revues militaires qui intriguent et déplaisent infiniment, à MM. O. Barrot et consorts. La dernière revue a été splendide, 25,000 hommes de cavalerie étaient réunis le 10 à Satorey pour parader devant le président. Comme de raison, les journaux français apprécient et commentent ces sêtes militaires au point de vue leurs partis respectifs.

—M. le prince de Canino (Charles Bonaparte), ex-président de la république romaine, dont le passage en France avait été, l'année dernière, l'occasion de mesures administratives qui lui avoient interdit le séjour sur le territoire de la république française, est en ce moment à Paris, où it ne paraît être

nullement inquiété par la police.

" M. de Girardin réducteur de la Presse, fait déaid/ment une rude guerre aux citoyens Proudhon et Louis Blanc. Depuis qu'il est devenu socialiste, juste à propos de l'élection du Bas-Rhin, il tient à montrer qu'il possède toutes les qualités et obligations de l'em-Il travaille donc assidument, depuis six mois, a confectionner son Nouveau Monde. Ce n'est pas assurément que, si M. de Girardin l'eut bien voulu, il eut facilement fait un Monde en six jours, et cela sans se repuser le septième jour. Mais il y a mis boaucoup de modestie; il n'a pas voulu humilier la Genèse, et puis, comme tous les grands génies qui ont le sentiment de leur force et de leur puis anne. il a ménagé la faiblesse des vulgaires humains. Il nous faut, à nous, bien des pricautions jour nous habituer peu à peu à l'éclat resplendissant de l'astre du jour. Il n'y a que l'aig'e qui puisse regarder le soleil en face.

"Il est vrai de dire que M. Girardin ne procède pas à la création de son Nouveau Monde, par la lumière absolue, mais par la liberté absolue, ce qui n'est pas du tout la même chose. Dieu a commencé par le jour, M. de Girardin commence par la nuit; où Dieu a mis l'ordre, M. de Girardin met le désordre et le chaos.

En morale, plus de religion on toutes les religions,

ce qui est la même chose.

En politique, liberté illimitée, c'est-a-dire toutes les grandes écluses ouvertes à toutes les extravagances de l'esprit humain, à tous les genres de tyrannies, à toutes les entreprises de l'oligarchie révolutionnaire.

Ce n'est pas tout: M. de Girardin appliquant à la situation sa magnifique théorie. ne yeut

Ni république, ni monarchie, Ni constitution, ni charte,

Ni roi, ni président,

Son Nouvrau Monde, c'est l'An-Archie, différent de celui de M. Proudhon qui ne crée pas comme M. de Ginardin un impôt unique, mais une banque d'échanges et de prêt gratuit.

(Villes et Campagnes.)

ESPAGNE.—Une flotte a dû partir pour Cuba, le 15 du courant, sous les ordres du général Concha. Cette expedition a pour but de protéger bisle de Cuba contre une nouvelle invasion des flibustiers de la republique-modèle.

LE TELEGRAPHE ELECTRIQUE SUP-PLANTÉ!!!

On lit ce qui suit dans le journal des Villes et Campagnes :-

Paris, le 3 octobre 1850. Je l'ai vu !...

" Monsieur le rédacteur,

"Au moment ou la télégraphie électrique préoccupe tous les esprits, je m'empresse de vous écrire, tout êmu encore de la belle expérience que je viens de voir.

" Cette expérience, en effet, consacre l'une des plus grandes découverses qui nient été faites pour

l'humanité.

"On sait l'importance de la boussole, de l'imprimerie, de la vapeur; ch bien! La découverte de MM. Jocques Toussaint, Benoît (de l'Hérault), Biat-Chrétien (Américain), est plus importante encore s'il est possible,

"Il s'agit en effet, de la communication de la pensie, à quelque distance que ce soit, d'une extrémité même du monde à l'autre, et cela instantanément, et sans avoir besoin de recourir au fil

conducteur de la télégraphie électrique.

"Il y a quelques jours, le journal la République, à l'occasion, je crois, des avaries éprouvées par le télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre, citait un passage d'Addisson, écrit en 1711, et où il est fait mention d'une correspondance fantastique entretenue par deux amis, qui se parlaient à quelque distance qu'ils fussent l'un de l'autre, à l'aide scu'ement d'une machine portative de leur invention.

"Je ne sais pas quel était le moyen employé par ces deux amis, mais ce que je sais positivement depuis un heure, c'est que la communication instantanée de la pense e, à quelque distance que ce soit, sans recourir au fil conducteur de la communication électrique, et à l'aide d'une machine essentiellement portative, est aujourd'hui un fait, non pas un fait fantastique, mais un fait réel et incontestable.

- "Or, quand on songe que l'application de ce nouveau système de communication peut se faire aussi bieft d'homme à homme, d'une extrémité du monde à l'autre, que d'un seul homme avec tous les hommes du monde à la fois, l'esprit se perd en envisageant les conséquences de cette découverte, et l'on voudrait douter; mais le moyen de douter, quand on a, comme moi, l'appareil sous les yeux, que cet appareil fonctionne devant vous, et qu'il fonctionne de plus à votre volonté, pour vous-même!
- " Je viens de correspondre par ce moyen avec M. Triat, gymnasiarque, de l'allée des Veuves.
 - " Oui, la possibilité pour tous les hommes de la

terre de communiquer in-tantanément entre eux est un fait définitivement acquis au domaine de l'homme, et qui est appelé à modifier toutes les relations humaines sur la terre.

" Le désir des inventeurs étant de faire connaître prochainement les détails de cette découverte, et de mettre tout le monde à même de l'apprécier et de la juger par l'expérience, je me propose de vous adresser bientôt une relation détaillée de celle dont j'ai été témoin, en même temps qu'une explication de l'appareil lui-même,

" D'un autre côté, M. Benoît a le dessein de convoquer bientôt toute la presse parisienne à une expérience particulière qui sera fuite à son inten-

" Recevez, etc.

Jules Allix."

La Cour d'Appel.

Il parait que plusieurs causes n'ont pu être plaidées durant la dernière session de cette cour par suite de l'incompétence de quelques uns des membres qui la composent. MM. Day et Smith, juges de la Cour Supérieure, nom-més juges ad hoc de la Cour d'Appel en remp'acement des juges de cette dernière Cour qui ne pouvaient sièger pour la raison ci-dessus exprimée, ont refusé d'obéir à la commission qui les nommait temporairement juges de la Cour d'Appel; et la conséquence de ce refus est que plusieurs causes ont été remises à la prochaine session de cette cour, au grand dominage des intéressés.

D'après le statut 12, Viet. chap. 37, sect. 15, les juges ad hoc de la Cour d'Appel, peuvent être ala discrétion du gouverneur, choisis, soit par-mi les juges de la cour supérieur, soit parmi les juges de Circuit, ou soit enfin, purmi les membres du Barreau du Bas-Canada, ayant au moins dix années de pratique. Done, par ce statut, les devoirs de juge ad hoc de la Cour d'Appel, forment partie des obligations que MM. Day et Smith comme juges de la Cour Supérieure sont tenus de remplir, lorsque l'exécutif leur intime l'ordre de le faire. C'est pour l'accomplissement de ces devoirs de même que de ceux de juges de la Cour Supérieure, que le peuple du pays donne à ces messieurs le magnifique salaire de £1000 par année.

Nous sommes loin de trouver mauvais qu'on ait rendu les juges independants; mais si cette indépendance peut produire des résultats désastreux et incalculables pour les justiciables, nous le disons hautement, la loi qui pourvoit à l'indépendance des juges est vicieuse en autant qu'elle ôte tout pouvoir à l'exécutif de punir comme il le mérite, tout juge qui se fait un rempart de cette indépendance pour violer impunément gleterre seule, pour avoir en la folie d'émanciper la loi dont il est non-seulement l'organe, mais les catholiques, pour les avoir mis en possession

encore le premier serviteur.

Nous esperons donc que l'administration appellera l'attention de la legislature sur la conduité de MM. Day et Smith. Si l'administration négligenit co devoir, et c'est un de ses premiers devoirs, il se trouvera, nous n'en doutons pas, dans l'assemblée législative, un représentant indépendant pour accuser ces messieurs devant le premier tribunal du pays, et pour demander aux ministres mison de leur silence sur ce sujet.

Le "Globe" de Toronto et les Catholiques.

Ce journa!, comme tout le monde le sait, est l'organe de l'administration ; ce qui ne l'empêche pas néanmoins de saisir toute occasion de déverser le ridicule et l'injure sur les catholiques et les institutions catholiques. Témoin : l'attaque sur les communautés religieuses faite par le Witness de Montreal et endossée par le Glube; témoin, le ton de persissage indigne de tout homme bien élevé, avec lequel il a parlé de l'installation de Mgr. de Charbonnel; témoin; l'empressement avec lequel il a reproduit dans ses colonnes, les observations du Times de Londres au sujet des Collèges dotés par l'état.

Nous donuous avec p'aisir pour l'information du Globe et de son digne ami du Witness, la réponse faite par un journal Français au journal Anglais; cette réponse convainera tout le monde que les antécédents de l'Angleterre justifient pleinement l'intention que lui prête l'écrivain Empçais :-

" LE PIÉMONT, L'IRLANDE ET ROME."

" Si l'Angleterre n'emprisonne pas, comme le Piémont, les Archevêques et Evêques catholiques, ce n'est pas faute d'y être poussée par les ennemis

implacables de l'Irlande et de son cuite.

Depuis longtemps nous n'avions trouvé dans les feuilles de Londres des lignes empreintes des sentiments que le Times exprimait hier dans son principal article. Ce journal, dont la haine pour la reli-gion de l'Irlande a été si longtemps un des titres à la célébrité, semblait avoir détrempé son fiel anticatholique. Mais il a retrouvé subitement ses haines et ses colères en présence de l'opposition de l'Episcopat au système d'enseignement supfrieur établ par le Gouvernement.

"Le Times voit dans les résolutions des prélats contre l'Université de la Reine " une tentative diabolique de soulever le pauvre contre le riche et d'encourager un esprit de socialisme dont Louis Blanc pourrait être satisfait." C'est en ces termes que le Times signale au Ministère la lettre synodale publiée par le Primat d'Irlande à l'oceasion du Concile de Thurles. Le journal de Londres trouve encore dans cette pièce " non seulement la manifestation " arrogante d'une puissance soulevant une opposi-" tion réfléchie et violente contre le gouvernement " impérial, mais s'efforçant encore de toute sa puis-" sance et sur les prétextes les plus faux et les plus " hypocrites, de détourner le peuple irlandais d'user " des moyens d'instruction que la sagesse et la mu-" nificence de la législature lui offrent." Le Times ajoute qu'il ne peut voir " sans ébahissement et sans dégoût ce spectable d'une intolérance et d'une " bigoterie dignes du moyen âge." Le journal anglais se demande ensuite sur qui retombe le blame d'une pareil situation, et affirme que c'est sur l'Andes libertés dont jouissent les autres citoyens, avant d'avoir " essayé de BRIDER ou de se concilier l'auto-" rité spirituelle qu'elle redoute."

" Toute la politique de l'Angleterre vis à vis du Saint-Siège est résumée dans ces quelques mots. Les tentatives faites dans ces dernières années pour établir des relations avec Rome n'avalent d'autre but que d'arriver à BRIDER l'autorité spirituelle dont relevent les catholiques d'Irlande. Mais, avant d'avoir atteint ce résultat, il était, de l'avis du Times, in-

sensé de donner au clergé d'Irlande les immunités dont jouissent les sujets anglais, de les mettre en possession des droits et libertes des autres citoyens, parce qu'ils " considérent leur chef spirituel comme · avant une autorité supérieure à celle de leur sou-" verain temporel et qu'ils sont LES SUJETS DU PAPE " PLUTÔT QUE LES SUJETS DE LA REINE."

" Ainsi les Archevêques et Evêques d'Irlande sont des socialistes, des fauteurs d'anarchie, des complices de Louis Blanc, des sujets rebelles envers leur souverain, indignes des libertés dont ils jouissent, parce qu'ils sont, dans l'ordre spirituel, soumis au chef de leur Eglise, parcequ'ils relèvent, en religion de ce Pape que l'Angleterre redoute et dont elle désire brider l'autorité: parce qu'ils refusent d'accepter, de patroner, d'autoriser un système d'enseignement qui leur paraît dangereux et que Rome a déclaré tel. Car il importe de le faire observer, les prélats de l'Irlande ne prétendent ni condamner l'Université de la Reine ni s'opposer à son établissement. Ils se bornent à dire aux fidèles: Vous ne suivrez pas cet enseignement, et nous allons ouvrir pour votre instruction une université catholique. Tel est le crime !

" Le Times ne s'aperçoit pas que le jour où l'Angleterre a proclamé l'émancipation des consciences, elle a reconnu et pris l'engagement de respecter les droits que les évêques irlandais exercent aujourd'hui. Que signifierait l'émancipation, si des Evêques ne pouvaient consulter le l'ape sur les questions mixtes qui soulèvent des doutes dans leurs consciences? Pourrait-on les accuser avec plus de violence que ne fait le Times, s'ils refusaient de payer les impôts, ou si, en cas d'appel de leur souveraine, ils défendaient aux fidèles de courir aux armes pour la défense du pays ? Loin de s'insurger contre leur reine ! ou contre le Gouvernement, voici comment les Evê-

ques s'expriment :

" On vous présente ce système d'éducation, dans " ces Facultes associées, nous déplorons de le de-" voir dire, ou nom de notre auguste, gracieuse " et bien-aimée souveraine. Loin de nous d'attaquer " un instant les motifs de ceux qui les ont élevés. " Le système pent avoir été formé dans un esprit " de généreuse et impartiale politique; mais les " hommes d'Etat qui en sont les auteurs ne connaissent pas la nature inflexible de nos doctrines et " avec quel soin jaloux nous sommes obligés d'évi-" ter tout ce qui s'oppose à la pureté et à l'intégri-" té de notre foi."

" C'est ainsi que parlent les Eveques socialistes dont le Times fait des complices de Louis Blanc. Ne devrait-il pas s'apercevoir que c'est précisément pour éloigner les dangers du socialisme que les Prélats irlandais repoussent un système d'enseignement qu'ils comparent, dans leur lettre synodale, à celui qui a donné à la France la génération à laquelle appartiennent les socialistes ?

" D'ailleurs, si le Times était moins aveuglé par la passion, il se serait nperçu qu'il publiait, dans le numéro même où se trouve l'article qui nous occupe, une correspondance du Piemont qui réfute ses accusations contre l'Episcopat d'Irlande. La correspondance de la feuille anglaise nous dit, en parlant de la faction dont le ministère piémontais est réduit

à subir les exigences :

" On peut dire de cette faction qui deux fois à " conduit le pays sur le bord de l'abîme, qu'elle n'a pour elle ni l'intelligence, ni la vérité, ni la dis-" crétion, et le ministre qui se laisse guider par elle

est réduit à sacrifier l'un après l'autre tous les intérêts sur le-quels repose la prospérité du royaume. Si cette faction permettait que les choses suivissent leurs cours naturel, la dispute avec Rome se terminerait d'une manière pacifique; mais elle " s'inquiète peu de la tranquillité et de la paix ; ce qu'elle désire, c'est le triomphe d'un parti....

" Le cabinet de M. d'Azeglio ne saurait être bla-" mé trop sévèrement. Que peut-en attendre " d'un gouvernement qui se moque des engagements pris par Charles-Albert avec la cour papale, qui envoie à la frontière un journaliste qui l'offense et qui enferme dans une prison un prélat du premier rang, sur un simple soupçon, et sans que l'on ait, " depuis son arrestation jusqu'à ce jour, spécifié contre lui un chef d'accusation? Je ne puis voir aucune différence entre ces actes et ceux des puis-" sances les plus despotiques. Aussi se moque-ton de l'Europe quand on lui dit que la conduite du ministère piemontais est constitutionnelle! L'Archevêque de Turin est prisonnier sur une " simple suspicion; et les saits que les journaux du pays regardent comme les preuves du crime de " haute trahison n'offrent pas même de délit prévu par les lois, bien qu'ils soient empreints de bigoterie de la part de l'autorité religieuse. Suivant " nos idées anglaises, il n'y a ici aucune justice " constitutionnelle, et M. d'Azeglio agit d'après " les principes qu'il condamne à Rome, à Naples, et contre le quels son journal ne cesse de crier.

" La presse à bon marché (celle qui soutient le " cabinet piémontais contre Rome) est aussi infame " ici qu'en France; mais au lieu de combattre le mal d'une manière directe et légale, le Gouverment a recours, pour le faire disparaître, à des

actes de pur despotisme."

" Nous devons faire observer que ces lignes sont écrites par un protestant, dans un journal qui, au début de la lutte engagée par le Piémont, partageait l'avis de la Presse et tenait le même langage que le National sur la conduite du Gouvernement à l'égard de l'Archevêque de Turin. L'étude des faits, la conduite du ministère d'Azeglio, l'ont cependant colnir. Ses premières préventions une fois dissi-pées, voilà comment le Times juge sujourd'hui le ministère piémontais. On ne saurait renvoyer nos journaux qui declarent n'être pas catholiques à une Le Times, source d'informations moins suspectes. lui non plus, n'est pas catholique; mais il n'est pas nécessaire d'être catholique pour avoir le sentiment de la justice. Quant à l'épithète d'infames donnée à certains journaux du Turin et de Paris, nous laissons aux feuilles auxquelles l'épithète s'applique le soin de demander sur ce point des éclaircissements au correspondant du journal de Londres.

" Mais comment le Times ne voit-il pas que le blame qu'il inflige au ministère piémontais atteint aussi le gouvernement d'Angleterre, qui veut, à sa façon, faire violence à la liberté de conscience des Eveques irlandais? Bien qu'il existe entre le Piémont et le Saint-Siège des concordats dont l'Irlande ne saurait invoquer l'autorité pour repousser les croyances de l'Angleterre, est-ce que le catholic relief bill n'est pas un pacte qui garantit à l'Irlande le libre exercice de son culte? Or, le simple bon sens indique des Eveques chargés de maintenir l'intégrité de la foi ne peuvent laisser établir un système d'enseignement public qui lui fait courir les plus grands dangers sans inviter les fidèles à se tenir en garde contre cet enseignement. Le Times, qui juge avec tant d'impartialité le conflit élevé en Piémont entre l'Eglise et l'Etat, devrait bien ne pas oublier les principes qu'il défend en Italie, quand il apprécie le différent soulevé en Irlande par les prétentions du Gouvernement contre l'Eglise."

Nous avons déjà eu occasion de dire au Globe qu'il n'avait rien à faire avec la croyance religieuse des sept-huitièmes du Bas-Canada, avec leurs institutions et leurs arrangements sociaux. Nous disons aujourd'hui à l'administration qu'elle est coupable au moins de négligence, en ne mettant pas un baillon à son organe, le rédacteur du Globe, qui ne parait pas capable de comprendre tout ce que ses attaques contre la religion, les institutions du Bas-Canada, ont d'impolitique, d'inconvenant et de préjudiciable au gouvernement dont il est le dépenseur.

Les Clear Grits.

Nous traduisons ce qui suit du Huron Loyalist, journal opposé à l'administration actuelle:-

"Nous avons maintenant un mot ou deux à dire sur ce célébre corps d'individus qui se sont gloire de s'appeler les CLEAR GRITS. L'origine et l'histoire de ce parti peuvent être racontées en peu de mots:

" En 1837, les libéraux d'alors (Haut-Canada), comprenant des hommes aujourd'hui en office, se persuadèrent qu'ils étaient comme individus extramement maltraites, et qu'ayant droit au gûteau, ils étaient parfaitement justifiables en adoptant tous les moyens possibles pour se l'approprier. Se voyant incapables d'obtenir des places, des distinctions par des moyens honnêtes et constitutionnels, ils résolurent d'adopter d'autres plans et d'en venir au mous-quet pour satisfaire leurs désirs. Ils élevèrent l'étendard de la rebellion. Un des objets de la rebellion, était l'effraction pure et simple des banques de Toronto et l'annexion des " dollars " des dites banques; mais le but ostensible et final était la conversion du gouvernement en république pure, la séparation d'avec l'Angleterre, l'établissement du suffrage universel, du vote par scrutin, le règne de la popuace et toute la licence du révolutionisme français, autrement dit, la Liberté des Libéraux parfaits. On connaît le résultat ; l'insurrection fut écrasée, et plusieurs concessions faites par le gouvernement anglais satisfirent les plus modérés des révolutionnaires. Le pouvoir refroidit leur ardent patriotisme et leur fit échanger l'hymne des Marseillais contre le God save the Queen.

" Plusieurs des chess de 1837 étaient en 1849, non seulement des logaux avoués, mais encore des salariés de la couronne. A ce prix, ils peuvent être et sont maintenant merveilleusement loyaux. Mais il était impossible de donner la pâtée à tous les vautours du parti libéral, et une grande partie des rebelles de 1837 dut rester sans être pourvue et conséquemment aussi mécontente que par le passé. Les hommes qui composent cette partie ne voient aucuno raison de changer leurs vues, il n'ont pas été achetés et ils réclament le privilège de se cramponner à leurs vieux principes de sédition. De sorte que loin d'être appaisse par le succès et la séconde prospérité des modérés, des hommes du cabinet Lasontaine-Baldwin, ils sont dévorés d'envie et dégoûtés de la prétendue loyauté et de la modération de leurs anciens compagnons. En effet, que fait à

Lyon McKenzie, à Papineau, à Malcolm Cameron, ou à Andrew Maivel, de l'Examiner, que Messieurs Baldwin et Hincks aient la bouche baillonnée par de gros salaires, lorsqu'après tous leurs efforts, ils voient que du train dont vont les choses, il n'y a pour eux rien à gagner ; et sachant très bien qu'ils n'ont rien à perdre, ces républicains de la vieille école, ont par leur patron, Malcolm Cameron, formé un petit parti à cux. Leurs principes ou dogmes sont tout simplement ceux de 1837, et ce parti n'est qu'une répétition de celui de McKenzie ne contenant que les débris insignifiants de ce dernier. Ils se déclarent pour les idées ultra républicaines et surtout pour le vieux cri de ralliement des chartistes, suffrage universel. Ils veulent l'économie, la réduction dans les dépenses publiques, mais ils n'ont pas encore donné aucune preuve pratique de leur sincérité, et il est très probable que si par hazard, ils mettent jamais la main dans la caisse publique, ils oublieront complètement toutes leurs promesses au sujet des bons marchés.

Secrètement ce parti est pour l'annexion. Parmi ses chefs, on compte le modeste Malcolm Cameron qui a l'effronterie d'ambitionner un siège dans ces comtés et espère boire à la santé de ses commettants, un verre de liu anade avec le rusé yankee, Peter Perry, marchand de blé et de farine et Henry Boulton, l'écervelé représentant du gloricux vieux Norfolk......

Une circonstance qui prouve d'une manière conclusive le patriotisme de ces hommes, c'est que dans
la querelle originée par la résignation de Malcolm
Cameron, ce dernier s'en est tirée sous de bien tristes
couleurs. Il avait évidemment en vue la formation
de ce parti pour rallier les hommes qui pensent que
M. Baldwin ne va pas assez loin; pour y parvenir,
il a suscité cette querelle avec ses collègues (les ministres) dans laquelle il s'est efforcé de faire paraître
qu'il avait sacrifié sa place à la cause du peuple et
de l'économie; et le résultat a prouvé qu'il visait à
une place meilleure que celle qu'il possédait, et qu'après l'avoir perdue, il a pris la détermination de culbuter le ministère pour se placer de nouveau au
pouvoir.

Dans tout cela, Cameron a agi de ruse sans adresse. Il a es-ayé quelque chose qu'il ambitionnait, mais trop audessus de sa capacité et il a été battu par ses non moins rusés compatriotes, Hincks et Baldwin. La publicité infâme donnée aux secrets du cabinet, est un exemple des malheureux effets de la conduite irréfléchie de ces républicains (les clear grits). Ces hommes sont des niveleurs; ils font la guerre à toutes les respectabilités. Ils voudraient tout rabaisser au niveau d'une barre d'auberge."

EXPOSITION INDUSTRIELLE.

DES DISTRICTS DE QUÉBEC ET DE GASPÉ.

LISTE des Prix distribués, à Québec le 9 Octobre, par L'HON. LOUIS MASSUE Président du comité de l'exposition.—

PRODUITS AGRICOLES, ETC. ' .	£-	5.
Blé-James West, Cap Ronge,	ģ	10
Orge-John West, Ste. Foy	l	5
Avoine-James West, Cap Rouge,	1	5
Pois-John West, Ste. Foy,	1	5
Toison (laine) - George Wakeham, Beauport,	1	
Blé-d'Inde-do do do	1	5

					-
Sucre d'érable-Mine Gagnon,	4	0 10	Fil-Mme J. B. Bouchard, St. Vallier,	٥	1
		1 2		_	
Do Frs. Blais, St. Henri		_	Antolog Comission Tolog Co.	0	
Fromage-Chs. Allen, Leeds,	•	0 19		Q	,
Pommes-Veuve-Clenrihue, Québec		1 5	Ouv. d l'aiguille, au crochet-M ne J. B. Bou	-	
Beurre-Pierre Morin, St. Henry		1 0			10
		•			
Orge mondé-T. Bonneau, St. François R. S.	٠	1 0		0	
INSTRUMENTS ARATOIRES, ETC.			Dlle Wells, Québec.	0	ļ
			Tapis-Jos Bouchard, Rivière-Ouelle,	0	10
Charrue canadienne - Jos. Moisan, St. Henry		2 10	7]	•	•
Machine à sermer-Wm. Taylor, Ste. Fov,	5	2 10	Borres, Souliers et Cuirs.		
Levier nouveau-Raphael Giroux,	i	1 5	Cuir de marsouin - C. H. Têtu Rivière Quel		
	,			•	
Machine à arracher les souches-E. Richard	٠,		1 · 7	I	
Semeur-Wm. Taylor, Ste. Foy,	1	1 0	Cuir vernis-Jos. Tourangenu, Québec	1	
.Machine-qui berce un enfant, tourne u	ın		Botte de pêche-J. Barbeau, do	1	
rouet et bat le beurre-Edouard Richau				٠	٠
- ··	ш.		Peau d'orignal-P. Teongathaska. St. Am-	•	
Quibec,	ı	. 5	broise,	1	
Machine à labourer les savanes - J. Dion, An	c.		EBÉNISTERIE, ETC.		
Lorette,	1	0	· !		
	. :		Chaites Se_W Drum Oushea	б	
Machine à cueillir les fruits—W. A. Holwell		. 0	A do pour une boite contenant des échan-		
ARMES A FEU, POMPES, HACHES, VOITU	RE:	s.	1		
			tillons d'or,	I	-
Modèle de canon se chargeant et déchargean			Placage & machine-On. St. Amand, Quebec,	1	5
lui-même-M. Larochelle, St. Ambroise	ű	10			
Fusil de chasse-F. Debigaré, Québec,	0	5	Pelleterie manupactuée.		
·•	~		1 _		
Fusil-canne - Prique Chalifour, Beauport,	O	5	Casques et gants de rat musqué-Dme. Louis		
Pompe à feu-Louis Lemoine. (modèle) Qué	-		Martineau, St. François Riv. du Sud.	Q	10
bec.	ű	10	Do Malouin Rinfret, Québec,		10
	- 1		intalogia telistici, quebec,	•	.,
Powpe de maison-John Pie, Québec	1	Ü	Huiles.		
Voitures-Edouard Gingm-, Québ-c	0	5	1		
Hache-Joseph Moisan, St. Henry,	1	5	Huile de foie de morue-R. W. Kelly, Gaspe,		
	•	.,	Do de marsouin-C. H. Têtu, Riv. Ouelle	1	O
CHAPEAUX DE PAILLES, ETC.			Do de baleine do	1	0
Chapeaux de paille pour femme-Marguerit	le	1.	Do de outerne do		U
Duchesneau, St. Ambroise,	1	5	Minéraux.		
Ducheshead, Ge. Amoroise,	•		1		
Louise l'aquet,	1	O	Compagnie des mines de la Chaudière, échantil-		
Magdeleine Martel, "	0	15	tillons d'or natif,	Q	10
Chapeaux de paille pour homme-Mme Fran	_		1 32:	_	
	٠.	_			10
çois Couture, St. Ambroise,	1	0	Do-J. Morin, St. Vallier,	1	10
Magdeleine Martel, "	Į	0	Marne-R. W. Kelly, Gaspé,	5	0
Judith Martel, "	0	15	Ocre-Et. Caron, Ste. Anne du Nord,		5
	_				
Ouvrages en pailleEt. Maheux, Québec.	1	· 5		D	15
Tissus en laine, etc.			A celui qui a découvert de l'ocre au Saguenay ?	2	0
	,		'		
Couvertures de laine-François Audette, St	٠.		Divers.		
Anselme,	I	10	<u> </u>		
Jean Bilodeau, St. Henry.	ı	5	Perles trouvées à Kamouraska-D. Dechène, 1	ľ	5
Michel Lemieux,	1	0	Agathes de Gaspé montéer-Mme Painchaud, ?	5	10
	. •	•			10
Châles de laine-Dlle Louise Godbout, Sain				•	
Lnurent,	1	5	Poterie-D. Bell, Petite-Rivière, 3 vases,	4	0
Josaphat Bouchard, Rivière-Ouelle,	ı	0	Peinture-A Plamondon, Québec	5	0
Jacques Morin, St. Henry,		15		1	5
			· - · - · 2 - · - · · · · · · · · · · ·		10
Châles tricotés-Jos. Letourneau, St. Henry	1	5		_	_
Adéline Badeau, St. Henry,	1	0	Dessin-E. Sewell, (plan d'un navire)	_	10
Caroline Pepin, St. Gervais,	0	15	Typographie-Côté et Cie., Québec,	l	0
				ı	0
Etoffes carreautées légères-Me Fortin, l'Islet,		5			
2è Prix Do do	0	15	1		10
Joseph Labarre, St. Henry,	0	10	Chanvre-Chs. L'Heureux, auc. Lorette')	10
Etoffe du pays-Jos. Moisan, St. Henry,		15)	10
	_				
Demoiselle Jobin, Charlebourg.	0	10		9	15
Flanelle-Mme J. Bte. Bouchard, St. Vallier,	0	15	Farine de pommes de terre-Made. J. B. Bou-		
0.	0) 1	10
0	_	10		5	_
	0	5			
Bas-Joseph Genest, St. Anselme,	O	10)	
Magdeleine Martel, Charlebourg,	0	5)	10
Michel Lemieux, St. Henry,					0
	0	5			
Laine filée-Mme J. B. Bouchard, St. Vallier	0	10 }			10
2è dito Do	0	10	Traineau-Jos. Dion, Ancienne-Lorette,)	5
John Allan, Leeds,	ŏ	1	Zac. Vincent, (indien) pour portraits, grati-		
	-	.5)]	15
	0	10.	, medical,		
Germain Beaudouin, do	0	5			10
Toile-Joseph Tetu, Berthier,	_	- 1	THE ALCOHOL SELL OF THE COMMON C)]	10
	1	163 7			
Rennania Damdie St. Harris	1	10	LY Dadad Charlahaus diseas chints an		
François Paradis, St. Henry,	1		H. Bedard, Charlebourg, divers objets en puille,		5

Exposition Industrielle Provinciale.

Nous empruntons de la Minerve les observations suivantes au sujet de cette exposition. Il va sans dire que nous donnons notre entière approbation aux remarques de notre confrère de Montréal. Comme lui, nous avons en occasion de nous convaincre que comme toujours, on s'occupait fort pen de rendre justice aux Canadiens-Français. Il suffit d'avoir visité les salles d'exposition à Montreal et de jeter un coup d'œil sur la liste des prix pour être persimdé que les contributions de nos compatriotes n'ont pas cues, comme disent nos concitoyens anglais, un fair trial. Mais nous savons aussi que ce déni de justice, ne doit pas être reproché aux commissaires ou aux juges du district de Montréal seuls, mais encore aux juges du district de Québec qui ont, ou resusé de se rendre à Montreal, ou n'y sont pas demeures le temps nécessaire pour veiller aux intérêts des habitants du district de Québec. Voici les remarques de la Minerve :

" Nous avous promis de revenir sur le aujet et nous avons plusieurs raisons pour nous engager à accomplir notre promesse. On a fait des reproches aux Canadiens-français, sous prétexte qu'ils n'ont pas assez contribué à l'exposition; nous avons voulu prendre sur nous de repousser ce reproche et de démontrer son peu de fondement. Pour commencer, nous avons fait voir que les déconvertes les plus récentes, les plus précieuses, tout à fait canadiennes, et inconnues silleurs ont été faites par des Canadiens-français, sans nier que les autres origines ont peut-être proportionnellement fourni plus en ce qui concerne les choses d'ornement et le perfectionnement des objets depuis longtemps en usage dans tous les pays, comme les meubles de ménage, par exemple. Mais qu'est-ce qui a pu frapper l'œil d'un Etranger dans ce qu'ils ont produit? Rien que nous sachions, à part les minéraux de M. Logan; et dans cette partie même les objets les plus précieux sont apportés par des Canadiens-français. Ces derniers ont produit en moins grande quantité! mais encore une fois, tous les objets particuliers au pays viennent d'eux, et c'est la partie la plus intéressante pour l'exposition universelle. Qu'on ait fait des tapis, des haches, des chandelles, des chaises, des couchettes, des voitures, des tables, etc., d'une grande perfection, c'est bel et bon, mais après tout, ce ne sont que des imitations qui occuperont ailleurs un rang inferieur pour la plupart. Mais en serait-il ainsi de l'huile de marsouin préparée par M. Têtu, de la Rivière-Ouelle? en scrait.il du cuir de ce même animal aussi préparé par M. Têtu, par un procédé inconnu jusqu'ici sur la face du globe? En serait-il ainsi du canon Larochelle ? En seraitil ainsi de la machine à presser et à trancher les livres, inventés par M. O. Beauchemin, relieur de cotte cité? Nous devons dire en passant que la valeur de cette invention n'a pas été bien comprise, et elle n'a probablement pas attiré l'attention des juges, parcequ'elle n'était pas montée sur du bois précieux et d'un travail bien fini et bien oclatant. Cenendant M. Beauchemin n'exhibait cet objet que pour faire comprendre son utilité et sa supériorité sur toute les machines à trancher en usage ici. Cette machine est un essai, c'est la première de ce genre, et elle était en usage dans la boutique de M. Beauchemin, quand nous lui avons suggéré de l'envoyer

d'un travail blen perfectionn', mais le prix de l'invention était une chose à considérer. Ses avautages ont été si bien compris par un relieur de Boston, qu'il est alle de suite chez M. Beauchemin, pour en prendre la description par écrit, afin d'en faire fuire pour son usage. Comme muchine nouvelle et unique dans les salles de l'exposition, il nous semble que la presse à trancher de M. Beauchemin devait mériter quelque chose de plus qu'un coup d'œil indifférent -- Nous pomisions en dire presque autant du moulin de M. Dubois, pour battre, vanner et moudre tout à la fois, ou battre et vanner seu'ement quand on le veut. M. Dubois est un homme sans moven qui n'a pas même d'outils à volonté, et par consequent son moulin est d'un travail grossier, mais le principe sur lequelle il est construit doit avoir un mérire et un mérite plus grand que la confection d'une belle " enge à oiseaux" qui a obtene un prix de quinze chelins! Une autre découverte récente qui est susceptible d'avoir une grande valeur par la suite pour la province, est celle de la tourbe combustible, par le Dr. Boutillier, de St. Hyacinthe. Nous sommes heureux de pouvoir dire que cet article n'a pas été oublié par les juges, non plus que les différentes espèces d'ocre envové des diverses parties du Bas-Canada.

" A Dieu ne plaise que nous voulions faire des mauvaises difficultés aux juges, nous savons que leurs devoirs étaient ardents et qu'il leur était difficile de ne pas se tromper, mais nous devons dire notre pensée; et nous sommes tenu de l'exprimer d'autant plus fortement que la presse anglaise a semblé se faire un système de n'apprécier et de ne proconiser que ce qui était anglais. Comme cette presse est la scule qui soit comprise en Angleterre. elle aumit du montrer plus d'impartialité. leurs appreciations, c'est à peine si nos confrères ont condescendu jusqu'à nommer un nom Canadienfrançais. Qu'on lise ces journaux, et on croira que c'est une affaire toute anglaise. C'est peut-être sans mauvaise volonté, mais la chose est si générale, qu'elle paraît être concertée. Notre confrire du Transcript, par exemple, après avoir justement vanté les magnifiques peintures de MM. Arthur et Ramsay, et de M. Kreighoff; les meubles de MM. Rend et Menkins, ceux de MM. Hilton et Baird ; les voitures de Wright et McLean, de M. O'Meara et de M. Suurin, n oublié de mentionner le nom de M. Ed. Gingras. Après avoir fait mention honorable des manufactures de MM. Dickson et Barber, des haches excellentes de M. Shaw de Toronto; après avoir parlé du prix accordé à MM. Willock et Fitts pour hiscuits, njoute : " il y a un autre article qui " a attire quelqu'attention, c'est le cuir de mar-" souin ;" mais au lieu de nommer M. Têtu comme étant l'inventeur et l'exposant d'un article aussi prècieux, comme il avait fuit dans les cas précédents, il se contente de dire; made below Quebec, " fait en bas de Québec." Le nom de l'inventeur lui importe peu, c'est un nom Canadien. Cependant il s'empresse d'ajouter : " à propos de cuir, nous ne devons pas oublier de mentionner que M. Dangerfield a produit d'excellents spécimens de chaussures de dames et de messieurs."

faire comprendre son utilité et sa supériorité sur toute les machines à trancher en usage ici. Cette de MM. Mathewson ne sont nullement inférieurs machine est un essai, c'est la première de ce genre, et elle était en usage dans la boutique de M. Beauchemin, quand nous lui avons suggéré de l'envoyer les exhibés par M. Ladd et des charrues de M. A. à l'exposition. Voilà pourquoi le bois n'était pas

tit que les morceaux brodés en laine par Mde. Bennett, de Beauharnois, sont réellement merveilleux et qu'il pourrail en dire autant d'un oiseau en relief brodé en laine par une sœur de la congrégation. Le nom de cette sœur de la congrégation est en toutes lettres sur le magnifique écran, c'est celui de Dlle. C. Berthelet. Comme c'est un nom français,

notre confrère n'a pu le saisir.

"Il y avait aussi, dit-il, au haut de la saile un bien beau fauteuil brode en laine, qui renait de la rue St. Gabriel," (which came from Gibriel Street!) Ne dirait-on pas qu'il y a la un souverain mépris des noms français? La broderie de ce fauteuil est sans contredit du premier mérite, et le nom de la demoiselle qui l'a exécutée n'est pas un nom inconnu dans la société Canadienne; c'est l'œuvre de Mile-Hermine Viger, nièce de Mde. St. Julien de l'Hotel du Canada — Au moyen de périphrases de cette nature, notre confrère du Transcript a pu terminer son article sans prononcer un seul nom français, et nos autres confrères de la presse anglaise ont presque tous agi de la même manière. C'est contre ce syst me concerté que nous reclamons.

" Notre confrère du Pilot nous dit ce matin que nous avons mal interprété ses intentions, en lui répondant dans notre dernier numéro, il ne voulait pas établir une comparaison défavorable à nos compatriotes en disant qu'ils n'avaient pas assez contribué au succès de l'exposition ; et il ajoute que ce reproche peut aussi s'appliquer presqu'également à nos concitoyens des autres origines, qui ont de même besoin d'esprit d'émulation. Il peut en être ainsi, mais notre confrère voudra bien se rappeler qu'il n'avait mentionné que les Canadien-français, et que son regret se portait uniquement sur cux. Cela seul suffisait pour mettre ses lecteurs sous une fausse impression. Nous savons bien que dans une affaire comme celle-là, c'est une rivalité d'industrie qu'il faut et non pas une rivalité de races, cependant nous sommes obligé de prendre la question sous ce point de vue, parce qu'il y a eu des négligences à notre égard dès le commencement.

"Puisqu'on voulait appeler les canadiens-francais à ce concours et leur donner franche concurrence, pourquoi n'a-t-on élu qu'un seul sécretaire qui n'entend pas leur langue ? Le secrétaire, comme de raison, avec son z le et son activité, a rendu de très-grands services à la population anglaise, il a pu facilement communiquer avec elle, avec les personnes les plus influentes de toutes les localités qui entendent sa langue. Il n'a pu communiquer officiellement qu'avec les journaux publiés en langue anglaise; il est vrai que nous avons eu parfois des traductions, mais ce n'était que bien longtemps après les autres journaux, et par fois nous avons été dans la nécessité de faire les traductions, nous-mêmes, pour que nos compatriotes pussent prendre connaissance des intentions du comité de direction. système n'était pas propre à intéresser également les deux origines dans cette grande affaire.

"Nous avons compris cela des le commencement, et nous en avons fait la remarque, et aujourd'hui nous en sommes convaincu plus que jamais Sans vouloir rien dire contre le secrétaire, qui ne manque certainement pas d'habileté, nous pensons que s'il eût|compris la langue française, où s'il eut eu un co-adjuteur français, ses services auraient été en core plus précieux, car on n'aurait pas le déplaisir aujourd'hui de voir dans la liste des prix, la plûpart des noms Canadiens-français défigurés ou anglifiés.

S'il y avait eu un secrétaire français, peut-être aurions-nous pu obtenir cette liste au moins vingtquatre heures après nos confrères de la presse anglaise. En voilà assez, pensons-nous, pour prouver
que l'indifférence ne vient pas de nos compatriotes.
Nous sommes même étonné du montant d'objets
qu'ils ont fournis et de l'intérêt qu'ils ont manifesté
pour cette exposition industrielle; et nous, savons
blen qu'ils auraient pu contribuer dans une proportion bien plus grande, si le comité d'exécution
eut pu communiquer plus facilement avec cux."

Intolérance.

On lit ce qui suit dans le Witness, journal protestant de Montréal, du 28 du courant :--

"Un correspondant de Québec nous informe que les officiels de toute espèce, protestants et romanistes assistaient en leurs qualités respectives aux fundrailles de l'Archevêque Catholique Romain, que les troupes y étaient présentes et ont salué à son passage le corps du défunt. Si ces démonstrations n'étaient que pour honorer un simple individu, nous n'avons rien à dire; mais si c'est pour honorer la charge dont il était revêtu, ce qui est l'interprétation la plus probable, nous les croyons très impropres. De semblables manifestations tendent d'ricer de plus en plus les chaînes de l'église dominante, l'église de Rome qui pésent sur le peuple du Canada."

Le Witness est impayable avec sa distinction entre Findividu et l'Archevèque. Voudrait-il nous dire, à quel titre les autorités civiles et militaires auraient assisté aux funérailles de Monsieur Joseph Signay, simple particulier !

Au lieu de voir dans ces manifestations spontanées de la part des autorités, un hommage de respect rendu à la mémoire du vénérable chef de l'église catholique du Canada, guidé comme toujours par son intolérance, par sa haine contre les catholiques, il n'y voit qu'une occasion favorable d'exciter les susceptibilités des quelques fanatiques dont il est le digne organe. Pour compléter les informations du correspondant du Wilness, nous ajouterons qu'un grand nombre de nos concitoyens protestants assistaient à l'installation de Mgr. l'Archevéque actuel, et que plusieurs d'entre eux ont été le complimenter sur sa nouvelle dignité.

FAUSSE MONNAIE.— Il circule dans cette ville, u grand nombre de chelins anglais (30 sols) fabriqués, dit on, dans le faubourg St. Roch. Ces monnaies d'étain, que l'on peut reconnaître à la légereté de leur poids, se plient aisèment sous la pression des doigts. Elles sont à l'éffigie de George 4, et portent le millésime de 1826. Les lettres qui y sont inscrites n'ont pas cette netteté qui se remarque dans les véritables monnaies de cette espèce.

NOUVELLES D'EUROPE

par le Steamer Américain, le PACIFIC.

Ce steamer parti de Liverpool le 15, nous apporte les nouvelles suivantes:—

ANGLETERRE.—Le parlement est de nouveau prorogé au 14 novembre. Les céréoles ont éprouvé une hausse légère. La flotte anglaise sous le commandement de l'amiral Parker devait se rendre sous peu à Barcelone.

co-adjuteur français, ses services auraient été en core plus précieux, car on n'aurait pas le déplaisir aujourd'hui de voir dans la liste des prix, la plûpart des noms Canadiens-français défigurés ou anglifiés.

FRANCE.—Il paraitrait que les légitimistes (1) sont très alarmés des cris de vive l'empereur, proséries à la revue du 10 courant; ils s'attendent à un coup d'état immédiat. On avait pris toutes les mé-

sures en cas d'émeute ; lieurousement les craintes à rolithe aurifère, il se dispose à partir pour Montnelce sujet étaient sans sondement. Le bruit courait à Paris que le comité de législation allait passer un vote de censure contre l'Exécutif. Les journaux français sont remplis de bruits divers, mais le pays entier est tranquille.

ESPAGNE.—La cri-e ministérielle se continue. Le général Narvaez a offert sa démission qui n'a pas été acceptée.

BELGIQUE.-La reine est morte le 12 du courant; elle était fille de Louis-Philippe.

PETITE PHYSIOLOGIE DU DEMAGOGUE FRANÇAIS: " Le démagogue français est le plus mobile de tous les révolutionnaires. Il n'a ni l'enthousiasme sébrile et continu de l'Allemand, ni la froideur patiente de l'Anglais. Il s'engoue pour une idée, mais ne s'y attache pas irrévocablement. S'il est vaincu, il se désorganise et on a le temps de se fortifier contre de nouvelles attaques. Il renait cependant, se divise encore, à des périodes de calme apparent, des heures d'effroyables tempètes, et son imagination tumultueuse finit toujours par éveiller à temps son en-

nemi.

" Ce parti est l'image du chaos; il ne triomphe que par surprise. Si vous l'étudiez de près, vous n'y voyez que contradictions, systèmes impossibles, atrocités sans but, folies de toutes les espèces, hurlant et glapissant sur tous les tons. Quel est le chef de ce tohu-bohu? Les révolutionnaires n'en savent rien eux-mêmes. Comme dans la table du dragon à plusieurs têtes, la multitude des grands meneurs entrave la marche de la bête. Notre sommeil seul pourrait nous perdre. Mais auprès d'un pareil tapageur il est difficile de dormir, et nous veillerons jusqu'à ce que les têtes de l'hydre soient coupées de telle sorte qu'elle ne puissent plus renaître .- Cors.

· Une Californie céleste.—Le Messager du Midi rapporte le fait curieux suivant, qui s'est produit aux environs de Montpellier :

Dans la soirée du 30 du mois dernier, vers neuf heures du soir, par un ciel d'une admirable pureté, un globe lumineux apparut tout à coup dans la région de la Grande-Ourse, se mouvant avec une extrême vitesse dans la direction de l'est à l'ouest, et s'évanouit au zénith su milieu d'une violente détonation. Quelques secondes plus tard, un sifflement nigu se fit entendre, et une lourde masse vint tomber à peu de distance d'un groupe de paysans qui se promenaient dans leur vigne.

Ces braves gens, ignorant la nature de l'étrange visiteur qui s'introduisait dans leur propriéts d'une facon si insolite, n'osòrent pas a'en approcher, et, sounconnant quelque maléfice diabolique, envoyèrent chercher le curé, qui ne tarda pas à se rendre sur les lieux, accompagné du médecin de Loupian. Ces messieurs constatérent la présence d'un aérolithe de forme oblongue, du volume d'un boulet de 24 à peu près, au deux tiers enfoui dans le sol. Mais quelle no fut pas leur surprise et la joie du propriétaire de la vigne, lorsqu'en dégageant le bloc de la terre qui l'entourait, ils découvrirent qu'un de ses côtés était sillonné de veines d'or natif. L'aérolithe était une popite tombée de quelque Californie céleste.

" Depuis lors, uno bonne partie de nos braves paysans se promènent constamment le nez perpendiculairement au zénith, dans l'attente de la manne

lier, afin de s'édifier sur la valeur de son trésor."

-Voici un exemple fort curieux de l'effet que peut produire la musique. Porquet, cornet a piston de la musique des zounves, s'était rendu le 1er septembre, avec un caporal de ses amis, dans un lieu situé à environ trois kilomètres de la route de Blidah, qu'on appelle les Grands-Cîmes, pour essayer un instrument qu'il venait d'acheter. Le p. ys, en cet endroit, forme une vallée pittoresque, entourée de hautes montagnes, et il s'y trouve un echo magnifique.

Arrivés au but de leur course, après avoir marché pendant plusieurs heures, les deux militaires s'assirent à l'ombre d'un aloès pour prendre leur repas. Ils Ils y étaient depuis quelques minutes, lorsqu'ils virent un énorme lion arriver à grands pas vers eux. Ils n'avaient d'autre moyen de défense que leurs sabres, armes impuissantes contre un pareil adversaire; la retraite n'était pas possible, car en deux bonds l'animal les aurait rejoints. Dans cette conjoncture périlleuse, Porquet conserve son sang-froid; il saisit son instrument et se met à jouer un des airs les plus mélodieux de son répertoire : aussitôt 1: lion s'arrête, dresse ses oreilles et prête une attention soutenue.

Porquet continue et suit retentir de sons harmonieux l'écho lointain de la montagne; le lion, visiblement impressionne, ploie ses jambes comme pour se reposer et entre dans une véritable extase; pendant ce temps, le camarade de Porquet, après avoir constate les instincts mélomenes du terrible quadrupède, s'éloigne pour aller chercher du secours, et il revient au bout d'une demi-heure su milieu d'un groupe d'indigènes qu'il avait rencontrés. Il était temps, le courageux musicien, épuisé de fatigue, pouvait à peine encore faire résonner son instrument. Il cessa aussitot. Le lion, voyant une troupe d'hommes, so leva, s'en alla d'un pas mélancolique et disparut bientôt à travers les sinuosités de la montagne. Porquet rentra en ville avec le caporal qui l'accompagnait; il raconta son aventure et fut l'objet d'une véritable ovation de la part de ses camarades.

-Un voyageur anglais, M. Morrison, qui parcourt en ce moment la Perse, vient de découvrir à Hmadan, ville de l'Yran, ancienne Echatane, autresois capitale de la Médie, le tombeau d'Ephestion, célèbre favori d'Alexandre, qui mourut dans cette ville l'an 324 avant Jésus-Christ. Ce tombeau est une antiquité très-précieuse, il renserme une inscription dans un assez bon état de conservation, et qui ne permet pas de douter de l'origine du monument.

Nouvelles plus récentes d'Europe.

Le Canada parti de Liverpool le 19, est arrivé le 28 à Halifax.

Des dépêches télégraphiques de Paris, en date du 17, disent que la session du parlement avait commence ce jour, et s'était ajournée après une courte mais importante séance. Le parti de l'ordre parait décidé à prolonger la présidence pourvu que les dernières démonstrations monarchiques ne se renouvellent pas. On dit qu'à l'expiration du temps fixé pour la présidence, un appel sera fait au pays su le choix à saire entre la monarchie et la républiquer

Un Poéte.

-Sur le banc de la police correctionnelle est ascalifornienne. Quant à l'houreux possesseur de l'aé- | sis un homme qui rappelle les bardes du temps heu-

Teux de la chevalerie, avec cette différence qu'il n'a point de harpe, et qu'à la place d'un manteau à l'espagnole et d'une toque à plumes, il porte une blouse et une casquette de loutre ; il diffure encore de ces anciens troubadours, que la tradition n'a point donnes comme ayant un gout immodere pour la petitsalé, par une passion excessive pour ce résidu du compagnon de saint Antoine, dont messieurs les apprentis maçons sont, en général, si friands; notre homms simili le petit-sale, le petit-sale l'a perdu.

M. le président lui demande sa profession.

Le prévenu .- Poète.

M. le président. -Po te ?.. Vous vivez de votre

talent de poète?

Le prévenu.-Je vis. .. si l'on veut; avec une République comme nous en avons une, ce n'est pas, c'est le cas de le dire, la République des lettres, qu'est-ce que vous voulez que la poésie devienne ?... Je vivote, je ninnge.

M. le pré-ident.-Mais enfin, de quelle maniè-

Le prévenu.-Je vais de village en village offrir des pièces de vers, des chansons, des compliments, pour fêtes, noces, baptêmes, mariages, enterrements et autres, enfin jout ce qui concerne mon état : l'entreprends égalément des poésies pour le commerce des mirlitons et de Messieurs les confiseurs; c'est moi qui suis l'auteur d'un quatrain patriotique, que j'ai fait à propos de la mort du général Bertrand, et que tout le monde connuit :

Le général Bertrand, Le même qui eut la confiance et l'estime de Napoléon-le-grand. Aprés être mort à Châteauroux, dit-on Vient d'être enterre aux Invalides, à côté de Napoléon.

J'ai fait parvenir ça à la famille, mais on ne m'a pas fait l'honneur de me répondre.

M. le président.-Les sergents de ville vous ont

arrêté mendiant!

Le prévenu, - Certainement, je ne roule pas sur! l'or et sur l'argent; mais Dieu merci, mon art me permet de ne pas mendier, sculement, voici l'affaire : J'aime beaucoup le petit-salé ; ce jour-là, je suis entré chez un charcutier lui demander du petit-salé; c'est en sortant qu'on m'a arrêté.

M. le président. - Mais vous n'aviez rien ache-

Le prévenu.—Il n'y avait pas de petit-salé; je voulais prendre à la place du pâté de foie gras mais c'était plus cher.

M. le president.—On vous a vu entrer dans d'au-

Le prévenu.-C'était chez des charcutiers ; je cherchais du petit-salé; impossible d'en trouver; voilà la vérits pure. Je supplie le tribunal de ne pas me condamner; je viens d'apprendre qu'il y avait à Clichy-la-Garenne plusieurs naissances et mariages ; j'ai composé différentes choses à cette occasion, je pourrais les placer.

Le tribunal a condamné le malheureux poête à quinze jours de prison. (Gazette des Tribunaux.)

CONDITIONS.

L'ORDRE SOCIAL

se publie une fois chaque semaine, le JEUDI, en 16 pages grand in-Octavo, double colonne, donnant la matière de plus de 25 volumes ordinaires, pour le minime abonnement de DIX CHELINS par année pour les abonnés de la Cité de Québec, et de SEPT CHELINS et DEMI pour les abonnés éloignés, afin qu'en payant en sus de leur abonnement les

frais de poste, ils aient le journal au même prix que les citoyens de Québec. On ne reçoit pas d'abonnement pour moins d'une année, payable par semestre, et d'avance. Pour faciliter la classe ouvrière de cette ville, nous recevrons le prix des abonnements par 3 mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin de l'année, et de payer ce qu'ils

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être addressées, (francs de port.) au Bureau du Journal, No 5, Ruc des Jardins, Québec.

The Les Messieurs suivants, nommés agent de notre Journal, sont autorisés à recevoir les argents, et à en donner quittance.

Paroisses d'en Haut.

Montréal, -	~	7[7]	L. J. B. Rolland, Libraire.
Trois-Rivieres,-	_		A. Larue, &cr., March.
Repentigny,			A. Dallaire, Inst.
Sherbrooke, -	_		D. V. StCyr, Et. D.
Stanstead, -			M. l'abbé Champoux.
Lotbinière			J. Filteau, 6cr., N. P.
	•	(Isidore Barthe.
Nicolet. —		- ;	Casimir Hamelin.
St. Eustache		 `	Damase Robin.
Ste. Anne de la Péra	de.		Jos. Elz. Douville.
Berthier, (en haut)	, - 		J. F. Coutu. écr, N. P
St. Pic			J. C. Bachand.
Yamachiche			J. C. Dumoulin, ecr.
Rivière du Loup. (er	haut)	_	J. L. Pichette, Inst.
St. Grégoire. —	_		G. Bourgeois, eer. M. D.
St. Augustin, (distri-	et de A	iont.)	Dr. Mignault, écr.
St. Prosper			Ol. Trudel.
Rivière David			J. B. Comeau, écr.
Deschambault, -			Isidore Belleau, Inst.
Cap-Santé	_		Elie Rinfret.
Pointe aux Trembles	·		F. X. Larue.
Ste. Foy, -			B. Marquette, Inst.
Portneuf, -			J. B. Lionnais, In-t.
Ste. Geneviève de Br	tiscan.		Dolphice Trudel.
St. Stanislas, -			H. A. Trépanier, Inst.
Ste. Claire			Alexis Beaulieu, march.
Ste. Croix, -			M. Couture, 6cr. N. P.
St. Gnillaume d'Upto	n.		M. l'aphé Desilets.

aroluses d'en Ras

Paroiss	es ar	LB Rise
Pointe Lévy		A. Paquet. Inst.
Beaumont, — —		Chs. Letellier, Inst.
St. Michel,		B. Ponliot, écr. N. P.
St. Thomas,	_	J. D. Lépine, écr. N. P.
St. Charles (Riviere Boyer,		La. Labrecque, ecr. M.D.
St. Gervais. — —		H. Tanguay, March.
St. Pierre. (Rivière du Sud)		Philippe Verrault,
st. François, ditto.		Philippe Beaulieu,
Ste. Marie (Beauce.) -	_	Fra. Dusseault, écr. M.D.
slet, — —		L. Ballentyne, ecr. Arp.
St. Anne la Pocatière, -		Ls. Morenu, ecr. N. P.
st. Roch des Aulnets, -	_	Ls. Tremblay, ecr, M.D.
St. Jean Port-Joly, —		L. Z. Duval, écr, N. P.
Kamouraska, — —	_	T. A. Michaud, écr.
St. Paschul. —		H. M. Dechesne, M. D.
Rivière du Loup, —	_	J. B. Pouliot, 6cr.
sle-Verte, — —	_	H. Roy, ecr.
St. Simon, — —		Chs. Frs. Caron.
it. Dénis, — —	=	F. Jorre, écr.
	_	P. Fournier, 6cr.
	_	Thos. Bégin, Inst.
	_	L. F. Garon, 6cr.
	_	J. B. Beaulieu, cer.
-		Vital Tremblay, Inst.
Malbaie, — — —	=	Le Z. Rousseau, N. P.
Bagotville, (Saguenay,)	_	T. C. Cascault, ecr. grf.
Chicoutimi, — —	_	M. l'abbé Langevin.
Madawaska, — —		M. l'abbé Bernard
Beauport, — —	_	L. C. Le François, 6cr.
Chateau-Richer, -	-	M. l'abbé Gingras.
Percé, —	-	M. I mood Chighes.
St. Jean, Isle-d'Orléans,	-	M. Frs. Ferland.

Nous accepterons avec reconnaissance, les services d'un AGENT, pour chaque localité, où il n'y en a pas. journal est donné gratis aux AGENTS, qui s'intéressent à propager notre seuille

Imprimé et Publié pour les Propriétaires, par Stanislas Drapeau, 5, Rue des Jardins.